



Rapport annuel 2004



Dénomination et forme

Sibelga - Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

Siège social

Quai des Usines, 16 - 1000 Bruxelles.

Constitution

Autorisée par Arrêté royal du 24 juin 1982. - Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

Statuts et modifications statutaires

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par Arrêté royal du 1^{er} décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3. Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2003 suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 15 janvier 2004, approuvé par Arrêté ministériel de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 mars 2004.

SOMMAIRE





Organes de gestion et de contrôle	04
Présentation de Sibelga	08
Rapport de gestion	11
I. Rapport d'activités	12
II. Résultats	29
III. Conseil d'administration de secteur	33
IV. Administration et surveillance	34
Comptes annuels 2004	35
I. Bilan	36
II. Annexes	44
Rapports	59
Rapport du Collège des Commissaires	59
Rapport du Commissaire réviseur	60
Statistiques	61



ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Conseil d'administration

Président

Pierre MUYLLE

Premier Vice-Président

Georges DESIR

Second Vice-Président

Jean-Pierre CONNEROTTE (démiss.)
Bernard MASSET

Administrateurs

Mohamed AZZOUZI
Geneviève BECHET
Youssef BEN TAHAR (démiss.)
Saïd BENALLEL
Mostafa BENTAHA
Pierre CERCKEL (*)
André CHAPPUIS
Christiane CHAUVVAUX-BAEGHE
Zohra CHBARAL
François CHEVALIER
Patrick CLAESSENS (démiss.)
Hendrik DE PAUW
Claude DEBODT
Ginette DEBUYCK
Dries DELEENHEER
Saïd DERAOUJ

Stéphane DEVOS (démiss.)
Eric DEWANDELEER (démiss.)
Hervé DOYEN (démiss.)
Willem DRAPS
Sylviane FRIEDLINGSTEIN
Philippe GILLIS (*)
Benoît GOSSELIN (*)
Didier HALKIN (démiss.)
Myriam HENDRICK (*)
Roger HENRY
Christian JACQUES
Luc KARKAN
Karine LALIEUX
Pierre LARDOT
Michel LAURENT (*)
Serge LEFEVRE (démiss.)
Azeddine LIZANI
Ann-Sabine MAERTENS (démiss.)
Jacques MARTROYE de JOLY
Jean MELCHIOR
Anne MONSEU
Jeanne MOREAU
Bernard NOËL
Mohamed OURIAGHLI (démiss.)
Walter PEERAER (*)
Claudine PEETERS
Jean PERBAL
Roland PETIT-JEAN
Patrick PIRON
Philippe PIVIN

Willy RAES
Mahfoudh ROMDHANI
Eric SAX
Philippe SOMMEREYNS
Jean SWINNENS (*)
Thierry UYLENBROECK
Leon VAN BELLE (*)
Robert VAN BRUSSEL
Philippe van CRANEM
Jan VAN DEN BOSSCHE (*)
Jean-Paul VAN LAETHEM
Marc VANDE WEYER
Luc VANDEWEYER
Jacques VEDRIN
Francis VERHELST (*)
Annemie VERMEYLEN
Laurent VLEMINCKX
Willy YSABEAUX

Expert auprès du Président

Christian VIAENE

Directeur général

Luc HUJOEL

Secrétaire

Philippe MASSART

(*) La nomination des intéressés sera proposée
au cours de l'Assemblée générale.



Comité directeur

Président

Pierre MUYLLE (1)

Membres

Saïd BENALLEL (2)

Georges DESIR (3)

Willem DRAPS (4)

Sylviane FRIEDLINGSTEIN (5)

Benoît GOSSELIN (6)

Roger HENRY (7)

Karine LALIEUX (8)

Azeddine LIZANI (9)

Bernard MASSET (10)

Walter PEERAER (11)

Roland PETIT-JEAN (12)

Philippe PIVIN (13)

Jan VAN DEN BOSSCHE (14)

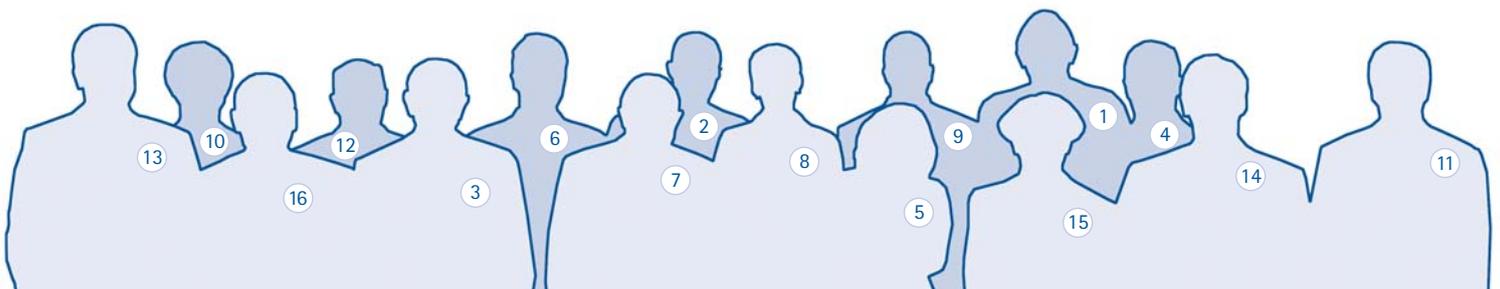
Willy YSABEAUX (*)

Directeur général

Luc HUJOEL (15)

Secrétaire

Philippe MASSART (16)



* absent le jour de la prise de vue

Collège des Commissaires

Présidente
Chantal DE SAEGER

Vice-Présidentes
Fathiya ALAMI
Martine SPITAEELS

Second Vice-Président
Livin DU TOIN

Administrateurs
Michel BARNSTIJN
Dirk BERNAGIE (démiss.)
Mohammed BOUKANTAR
M'hammed BOUMAHI
Fabrizio BUCELLA
Françoise CARTON de WIART
Josiane COHEN-WELLEKENS
Laurent COPPENS (*)
Julia DE BIE
Roger de NEVE de RODEN
Béatrice de SPIRLET
Michel DEJAIFFE
Josiane DESMET
Philippe DESPREZ
Eric DEWANDELEER (*)
Fatima EL BELGHITI
Thierry GETS
Henk JOYE (*)
Alan KEEPEN
Georg KELLETER
Edgar KESTELOOT
Micheline MAGERA
Serge MAGNUS
Antoine MAZY
Marc MICHIELSENS (démiss.)
Hassane MOKHTARI
Kim MÖRIC
Houria OUBERRI
Walter PUTMAN
Agnès SPILLIAERT-VANDEN BREMT
Marc C. STERPIN
Jean SWINNENS (démiss.)
Mustapha TAHER
Sevket TEMIZ
Philippe TROUSSON
Rudi VAN DEN ABEELE
Erik VAN LEEMPUTTEN
Michel VANDERMERGEL
David VANGULICK
Anne-Marie VANPEVENAGE
Marc VERBIEST (démiss.)
Pierre WERY
Eric WEYCKMANS (*)
Sophie WILMES (démiss.)
Khalid ZIAN

Commissaire-Réviseur
Alain SERCKX

Secrétaire
Philippe MASSART

COMITÉS DE SECTEUR

ouest

Electricité

Président
Roger HENRY

Vice-Présidents
Serge LEFEVRE (démiss.)
Francis VERHELST (*)

Administrateurs
Mariem BOUSELMATI
Béatrice CHARLIER
Viviane COCAGNE
Jean-Pierre CONNEROTTE (démiss.)
Patricia DE VLEESCHOUWER
Claude DEBODT
Ann-Kristien DEVLOO
Eric DEWANDELEER (démiss.)
Boris DILLIES
Philippe GILLIOT
Bernard MASSET
Jean MELCHIOR
Roger NENAIN
Houria OUBERRI
Walter PEERAER (*)
Jean PERBAL
Willy RAES
Eric SAX
Philippe SOMMEREYNS
Jan VAN DEN BOSSCHE (*)
Jacques VEDRIN

Directeur général
Luc HUJOEL

Conseiller
Christian VIAENE

Secrétaire
Philippe MASSART

Gaz

Président
Philippe PIVIN

Vice-Présidents
Serge LEFEVRE (démiss.)
Francis VERHELST (*)

Administrateurs
Mostafa BENTAHA
François CHEVALIER
Thierry de LE HOYE
Christian DESMET
Prosper DEVEEN
Ridoïn HLIMI
Azeddine LIZANI
Caroline LOUVEAUX (démiss.)
Jacques MARTROYE de JOLY
Bernard MASSET
Marc MICHIELSENS (*)
Jean PERBAL
Patrick THAIRET
Anne VAN OBOST
Marc VANDE WEYER

Directeur général
Luc HUJOEL

Conseiller
Christian VIAENE

Secrétaire
Philippe MASSART

(*) La nomination des intéressés sera proposée au cours de l'Assemblée générale.

sud

Président

Pierre MUYLLE

Vice-Président

Bernard MASSET

Administrateurs

Mohamed AZZOUZI

Saïd BENALLEL

Youssef BEN TAHAR (démiss.)

Pierre CERCKEL (*)

André CHAPPUIS

Patrick CLAESSENS (démiss.)

Jean-Pierre CONNEROTTE (démiss.)

Hendrik DE PAUW

Ginette DEBUYCK

Dries DELEENHEER

Saïd DERAOUI

Stéphane DEVOS (démiss.)

Hervé DOYEN (démiss.)

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Philippe GILLIS (*)

Benoît GOSSELIN (*)

Didier HALKIN (démiss.)

Myriam HENDRICK (*)

Luc KARKAN

Karine LALIEUX

Pierre LARDOT

Michel LAURENT (*)

Serge LEFEVRE (démiss.)

Anne MONSEU

Mohamed OURIAGHLI (démiss.)

Walter PEERAER (*)

Jean PERBAL

Roland PETIT-JEAN

Patrick PIRON

Mahfouh ROMDHANI

Thierry UYLENBROECK

Leon VAN BELLE (*)

Robert VAN BRUSSEL

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VANDEWEYER

Francis VERHELST (*)

Willy YSABEAUX

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

Electricité

Président

Georges DESIR

Vice-Présidents

Serge LEFEVRE (démiss.)

Francis VERHELST (*)

Administrateurs

Geneviève BECHET

Christiane CHAUVAUX-BAEGHE

Carla DEJONGHE

Isabelle DESIR

Christian JACQUES

Bernard MASSET

Claudine PEETERS

Jean PERBAL

Sandra PREUD'HOMME (démiss.)

Jean-Luc ROBERT (*)

Philippe van CRANEM

Pierre VANDERWAEREN

Luc VANDEWEYER

Annemie VERMEYLEN

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART

est

Gaz

Président

Willem DRAPS

Vice-Présidents

Serge LEFEVRE (démiss.)

Francis VERHELST (*)

Administrateurs

Geneviève BECHET

Zohra CHBARAL

Jean-Pierre CONNEROTTE (démiss.)

Béatrice de SPIRLET

Olivier DEGRYSE

Jacqueline DESTREE-LAURENT

Daniel FRANKIGNOUL (démiss.)

Françoise JOTTARD

Jean LAURENT

Ann-Sabine MAERTENS (démiss.)

Bernard MASSET

Thierry MOMMER

Jeanne MOREAU

Bernard NOËL

Walter PEERAER (*)

Claudine PEETERS

Jean-Marie PEETERS (*)

Jean PERBAL

Philippe SOMMEREYNS

Jean SWINNENS (*)

Jean-Claude VITOUX

Laurent VLEMINCKX

Khalid ZIAN

Directeur général

Luc HUJOEL

Conseiller

Christian VIAENE

Secrétaire

Philippe MASSART



SIBELGA EST...

LE GESTIONNAIRE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ EN RÉGION BRUXELLOISE

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Sibelga regroupe les activités de distribution exercées jusque là sur le territoire des dix neuf communes par les anciennes intercommunales Interlec, Interga et Sibelgaz.

L'entreprise est gestionnaire unique des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale

Nos valeurs

- Le service à la communauté : au service de tous les acteurs du marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale et à l'écoute journalière des communes, dans le respect de toutes les caractéristiques de notre région.
- L'impartialité vis-à-vis des fournisseurs demandant accès à nos réseaux.
- La **fiabilité** de nos réseaux et de nos activités de comptage.



Nos métiers

La gestion des réseaux de distribution

comprend les principales activités suivantes :

- le financement, la conception, la construction des réseaux d'électricité et de gaz, y compris des raccordements, leur entretien et leur fonctionnement ;
- la gestion des accès au réseau, c'est à dire les relations avec les fournisseurs d'énergie qui empruntent nos réseaux, et les clients, "utilisateurs" finals, qui y sont raccordés ;
- la gestion des compteurs, le relevé et le traitement de toutes les informations relatives au compteur, au point de fourniture, au fournisseur qui le dessert et aux données de consommation.

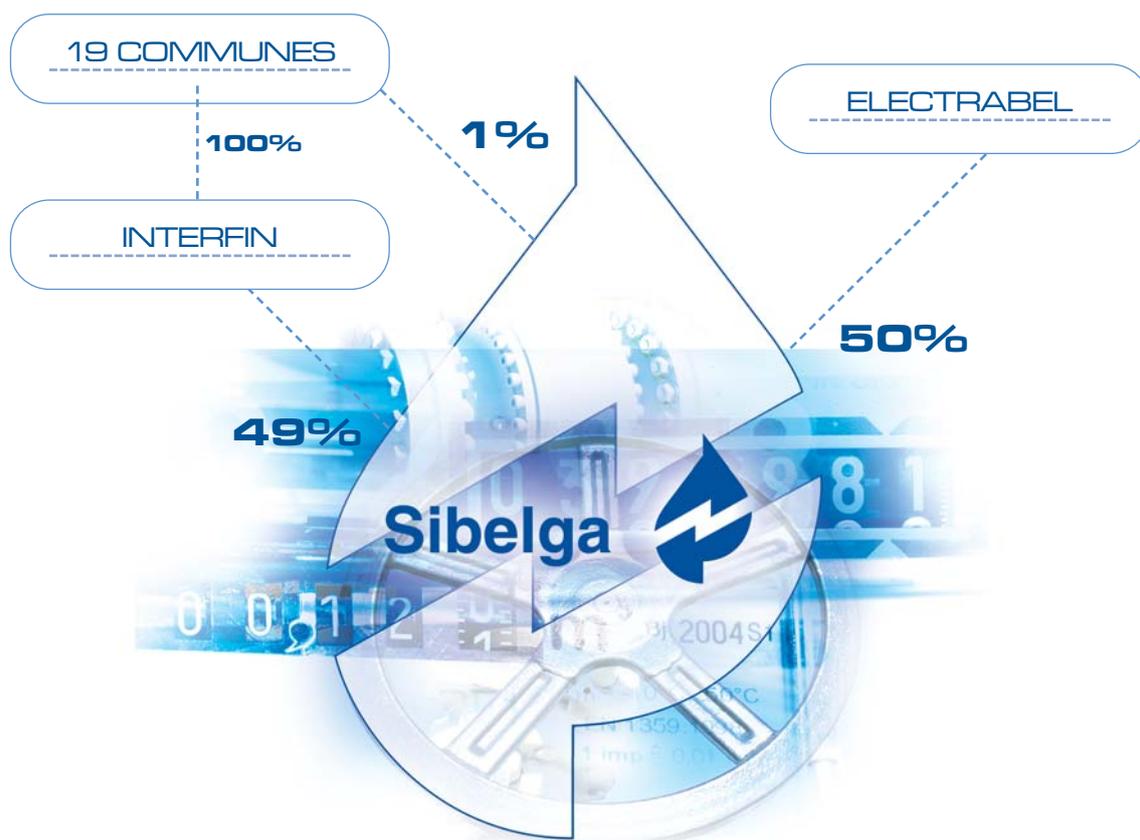
Les missions de service public

sont le complément naturel de la gestion des réseaux :

- **gestion**, c'est à dire conception, construction, entretien et alimentation en énergie **de l'éclairage public** sur les espaces publics et les voiries communales ;
- **protection des utilisateurs fragilisés** par la mise à disposition d'une fourniture minimale d'électricité, et l'application d'un tarif social spécifique ;
- **promotion des économies d'énergie**, notamment par un soutien aux mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie en partenariat avec la Région et l'IBGE (octroi de primes pour audits énergétiques, capteurs solaires, électroménagers durables, la diffusion de lampes économiques et la cogénération).

La fourniture d'électricité et de gaz aux clients non libéralisés

Ces clients, c'est à dire les clients résidentiels ou mixtes seront alimentés par Sibelga jusqu'au 31 décembre 2006. Il s'agit donc d'un métier que Sibelga quitte progressivement.



Actionnariat

Les associés de Sibelga sont les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, les intercommunales Interfin, IBE, IBG et RDE, et l'opérateur privé Electrabel.

L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz et le cadre légal qui l'accompagne, imposait une révision en profondeur des contrats liant Electrabel et les communes au sein de Sibelga.

Dans ce contexte nouveau, les associés ont estimé souhaitable d'adapter le contrat intercommunal existant en vue d'établir un nouvel équilibre entre les communes d'une part et Electrabel d'autre part.

Le capital de Sibelga est détenu à parts égales par les 19 communes (50%) et par Electrabel (50%). Au 31 décembre 2006, les communes détiendront 70% du capital. Au 31 décembre 2012, les communes seront propriétaires de Sibelga à concurrence de 100% du capital.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 JUN 2005 RELATIF AUX ACTIVITES DE L'EXERCICE 2004

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-troisième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2004, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 63 des statuts.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. SIBELGA ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ

1.1. Sibelga a accompagné la libéralisation de la clientèle professionnelle raccordée aux réseaux d'électricité et de gaz naturel.

Sibelga, en étroite concertation avec le corégulateur, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement, a accompagné et encadré la libéralisation au 1^{er} juillet 2004.

Le 1^{er} juillet 2004, 75 000 points de fourniture professionnels pour l'électricité ou le gaz naturel ont été libéralisés en Région bruxelloise.

2004 était un exercice particulièrement important pour la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Conformément aux ordonnances organisant le marché en Région de Bruxelles-Capitale, tous les points de fourniture à usage exclusivement professionnel – soit 75 000 points – ont accédé à l'éligibilité au 1^{er} juillet 2004. Autrement dit, les clients approvisionnés au départ de ces points sont libéralisés et ont, depuis cette date, la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel.

Vu sous l'angle de Sibelga, cette échéance était, bien entendu, tout aussi importante que pour les clients et les fournisseurs. Elle constitue une première étape décisive dans un processus de mutation amené à prendre de l'ampleur. En effet, en 2007, à l'issue de la dernière vague de libéralisation des clients connectés au réseau de distribution, celle des consommateurs résidentiels, l'entreprise jouera sur les marchés un rôle exclusif de gestionnaire de réseau de distribution. Son rôle de fournisseur d'électricité et de gaz naturel pourrait se limiter, dans le cadre de ses missions de service public, à l'approvisionnement des clients résidentiels exclus du marché.

De ce point de vue, Sibelga est donc au milieu du gué. Actuellement, elle met ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel, contre rémunération, à disposition des fournisseurs de la clientèle professionnelle libéralisée. En revanche, elle reste distributeur et fournisseur pour toute la clientèle résidentielle jusque janvier 2007.

Transparence et information

Sibelga a assuré la transparence et fourni l'information préalables à une libéralisation du marché équitable pour tous les acteurs.

Sibelga a déployé toute son expertise pour que cette première étape de la libéralisation à Bruxelles s'opère dans les meilleures conditions en termes de clarté et de transparence, notamment. Préalablement, en soutien au corégulateur, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement, Sibelga a contribué à préciser les critères de l'éligibilité permettant de faire la distinction entre clients résidentiels et professionnels. Ont ainsi été fixées clairement les catégories de clients qui pouvaient choisir leur fournisseur à l'échéance du 1^{er} juillet 2004.



Le critère déterminant était celui de l'usage exclusivement professionnel. Par courrier, Sibelga a donc consulté tous les clients pour lesquels les critères en sa possession, ne permettaient pas de définir avec certitude l'éligibilité. Sur cette base, Sibelga a demandé aux clients concernés de se déclarer sur l'honneur professionnel ou résidentiel. A tous les professionnels figurant sur les listes ainsi établies, Sibelga a communiqué les profils de consommation ainsi que les codes d'identification indispensables au client pour consulter le marché des fournisseurs. Durant cette procédure, l'entreprise a également répondu à toutes les questions posées par les consommateurs éligibles. Ensuite, Sibelga a assuré la migration des données de ces derniers, vers les nouvelles applications informatiques supportant l'accès au réseau.

Parallèlement, et toujours en concertation avec le corégulateur régional, l'IBGE, Sibelga a établi le règlement technique pour l'accès aux réseaux d'électricité. Elle a élaboré les contrats types proposés aux fournisseurs. Le gestionnaire de réseaux de distribution a organisé sur base régulière des réunions d'information des fournisseurs afin d'éviter tout risque de discrimination entre acteurs du marché.

Le métier de gestionnaire de réseau

Tout le support et l'infrastructure techniques ont été mis en place en vue du meilleur fonctionnement du marché.

Avec la libéralisation, le gestionnaire de réseau de distribution devient la plaque tournante en matière d'information relative aux consommateurs. L'outil permettant la mise à jour et la circulation de cette information est le registre d'accès.

De même, si un client éligible change de fournisseur, l'opération transite nécessairement par le registre d'accès tenu par le gestionnaire de réseaux de distribution : le nouveau fournisseur, muni du code d'identification du client, avertit le gestionnaire de réseau, qui opère les relevés et les transmet à l'ancien fournisseur qui peut ainsi clôturer le compte. Sibelga est ainsi responsable du relevé des données de consommation (relevé des compteurs) en Région de Bruxelles-Capitale et de leur transmission vers les fournisseurs.

Les données du registre d'accès et les données de comptage permettent aux fournisseurs de facturer leurs clients et à Sibelga de facturer mensuellement les droits d'accès des fournisseurs au réseau. Ces derniers sont calculés pour chacun des clients et incorporent la redevance de voirie. Ces données permettent enfin d'enrôler la contribution finançant les missions de service public.

Le marché bruxellois de l'énergie fonctionne

La mise en œuvre de tous les outils relatifs à la libéralisation du marché bruxellois a correctement fonctionné dès le 1^{er} juillet 2004.

Préalablement à la phase de libéralisation du 1^{er} juillet 2004, un peu plus de 70 points de fourniture du réseau de distribution d'électricité (aucun en gaz naturel) étaient déjà éligibles. Au premier semestre 2004, leur consommation représentait 18% du volume total d'électricité fourni par le réseau de Sibelga. Parmi ces grands consommateurs, une dizaine de points avaient choisi un fournisseur autre que le fournisseur historique et représentait ainsi un peu plus de 12% de la part du marché libéralisé.



En électricité, la phase de libéralisation du 1^{er} juillet 2004 a porté à 51 271 le nombre de points de fourniture éligibles, soit un peu moins de 10% du nombre total de points sur le réseau Sibelga. Ce marché désormais libéralisé, si on se réfère aux consommations du second semestre 2004, représente 68,4% du volume fourni par le réseau de distribution bruxellois.

Exprimé en nombre de points de fourniture, un peu moins d'un pour cent des clients éligibles sont désormais client d'un fournisseur différent du fournisseur historique. En volume de la consommation, les nouveaux fournisseurs représentent un peu moins de 5% de parts du marché libéralisé.

En gaz naturel, 24 453 points de fourniture sont devenus éligibles au 1^{er} juillet 2004. Ils représentent 34,6% des consommations de l'ensemble des clients fournis par le réseau de Sibelga. A peu près un pour cent de ces points ont signé un contrat avec un fournisseur autre que le fournisseur historique. Ils représentent une part d'un pour cent du marché libéralisé.

Pour mémoire, les accords passés en fin d'année 2003 entre le gestionnaire de réseaux de distribution et Electrabel prévoyaient que la clientèle "passive" (celle ne faisant pas immédiatement le choix de fournisseur) soit cédée à Electrabel Customers Solutions. Au début de l'année 2004, le Conseil de la Concurrence a approuvé les conditions de ce transfert de clientèle.

1.2. Sibelga a continué à approvisionner la clientèle non libéralisée

Tant qu'un client n'est pas éligible, il reste client du gestionnaire du réseau de distribution. Les quantités vendues par Sibelga sont donc restées substantielles en 2004.

Tant qu'un client n'a pas été libéralisé et n'a pas obtenu le droit de choisir son fournisseur, il reste client de la société distributrice d'électricité, en l'occurrence Sibelga à Bruxelles. Ceci veut dire que plus de la moitié de l'énergie livrée en 2004 par le réseau de distribution a été facturée par l'entreprise. Effectivement, avant l'échéance de libéralisation des clients professionnels, autrement dit durant le premier semestre, 82% de l'électricité et 100 % du gaz naturel ont été livrés à des clients non libéralisés. Sur le second semestre, les clients captifs continuaient à représenter respectivement 31% de la consommation électrique et 65% de la consommation de gaz naturel des clients connectés aux réseaux.

La situation du second semestre est celle qui continuera à valoir jusqu'au 1^{er} juillet 2007, échéance fixée pour la libéralisation des clients résidentiels : plus de 515 000 points de fourniture en électricité et près de 380 000 en gaz naturel restent clients de Sibelga.

De ce point de vue, il faut se souvenir que les tarifs appliqués aux clients dits régulés sont ceux fixés avant 2003 par le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz. Ces tarifs peuvent toutefois être modifiés par le Ministre des Affaires économiques fédéral sur avis de la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz).

A partir de la mi-2004, le tarif applicable au client bihoraire a été modifié, la redevance fixée annuelle étant réduite de 10 euros.

Par ailleurs, le nouveau mécanisme de financement du tarif social spécifique en électricité et en gaz visé par les arrêtés royaux de décembre 2003 n'a pu être entièrement mis en œuvre. Si Sibelga s'est bien acquittée des cotisations destinées aux fonds de financement du tarif social spécifique, elle n'a pas encore pu bénéficier du remboursement de la charge constituée par ce type de tarif auprès des fonds.

Campagne gaz naturel

Sibelga a poursuivi en 2004 sa campagne en faveur du chauffage au gaz naturel par l'attribution de diverses primes (prime au raccordement pour les nouveaux clients, prime de conversion pour les clients déjà raccordés et adoptant le chauffage au gaz naturel, prime pour les grands ensembles résidentiels). Cette campagne réalisée notamment par mailing direct et annonces ciblées continue à rencontrer le succès. 885 nouveaux logements ont, en 2004, opté pour le gaz naturel comme énergie de chauffage, ce qui représente un taux de pénétration largement supérieur à 95% pour les nouvelles constructions. De plus, plus de 4 100 logements ont été convertis.

1.3. Sibelga et la régulation

Les tarifs d'accès au réseau de Sibelga approuvés d'emblée par la CREG pour tout l'exercice 2005.

Les tarifs d'accès aux réseaux que les gestionnaires de réseau de distribution peuvent appliquer aux fournisseurs (et qui se répercutent ensuite sur les consommateurs finaux) doivent être approuvés par l'organe de régulation fédéral qu'est la CREG. Il s'agit d'une procédure lourde et complexe.

Sibelga est donc particulièrement satisfaite d'être un des gestionnaires de réseaux de distribution à avoir vu ses tarifs approuvés par la CREG pour l'ensemble de l'année 2005.

D'une part, ceci permet aux fournisseurs d'électricité et de gaz naturel de faire des offres plus sûres à leur clientèle puisqu'ils sont garantis de la stabilité des coûts de distribution sur une période d'un an. D'autre part, pour Sibelga, la situation sera plus confortable en 2005 puisqu'il ne faudra pas constituer des dossiers conséquents et complexes tous les trois mois pour obtenir un accord de la CREG sur des tarifs "provisoires".

Il s'agit également pour Sibelga de la reconnaissance d'un travail de fond accompli durant toute l'année 2004 pour créer des relations de qualité avec le régulateur. Ces relations se sont aussi exercées dans le cadre du rapport à fournir sur des données de l'exercice 2003 auprès de la CREG. Dans un premier temps, le régulateur avait estimé que l'entreprise avait perçu 900 000 euros de trop en 2003. Elle a pu démontrer que le trop-perçu était bien plus bas, de l'ordre de 170 000 euros.

Dans un même ordre d'idées, suite au benchmarking réalisé par la CREG auprès de l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution du pays, le régulateur envisageait de contraindre Sibelga à des économies de 20 millions d'euros par exercice. L'entreprise, en collaboration avec Intermixt a pu faire valoir d'autres paramètres de comparaison qui ont finalement permis l'approbation des tarifs proposés pour 2005 sans l'application de la réduction envisagée. Les dossiers et argumentaires développés par Sibelga ont donc pesé favorablement pour cette approbation complète des tarifs 2005.



2. SIBELGA ET SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

2004 a été une année charnière pour Sibelga, à qui la Région bruxelloise a confié de nouvelles missions de service public. Tout en assurant la transition, en ce qui concerne les actions préexistantes, avec l'associé privé Electrabel, elle a pris toutes les dispositions permettant de prendre progressivement en charge ces missions qui lui ont été transférées.

2.1. Une période de transition

Les ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale incluent un ensemble de missions de service public à assurer par le gestionnaire du réseau de distribution. Pour l'essentiel, la nature de ces missions - à l'exception de la création d'un service ombudsman, dont le principe est nouveau - s'inscrit dans la continuité des missions déjà confiées à l'entreprise.

Si la nature des missions n'évolue guère, leur mise en œuvre est modifiée dans les faits. Auparavant, l'exécution des missions de service public relevait entièrement de la société associée, Electrabel. A terme, les missions seront complètement assurées (et, en tout cas, pilotées) par les services propres du gestionnaire de réseaux de distribution.

De ce point de vue, 2004 était une année de transition. D'une part, le gestionnaire de réseaux de distribution met progressivement en place les services qui pourront prester ces missions. D'autre part, le financement propre de ces missions est lui aussi en phase transitoire. Effectivement, le principe est de couvrir ce financement par l'enrôlement mensuel d'un droit (dit "article 26") perçu auprès des fournisseurs d'électricité pour chacun de leur client. Depuis le 1^{er} juillet 2004, le gestionnaire de réseaux de distribution perçoit donc en direct ces sommes pour les 75 000 points de fourniture libéralisés à cette date. Pour disposer de l'ensemble du budget afférent aux missions de service public, il lui faudra attendre juillet 2007 et l'extension de la libéralisation à la clientèle des consommateurs résidentiels.

Les moyens propres de Sibelga sont donc restés limités en 2004. Dans le même temps, elle n'en a pas moins, en collaboration étroite avec les autorités de la Région de Bruxelles-Capitale, consacré toute son énergie à l'élaboration d'un ambitieux programme 2005 de ses missions de service public. Pour la première fois, un programme officiel des obligations de service public a été introduit concernant le gaz naturel.

2.2. Eclairage public

En matière d'éclairage public, Sibelga a continué à gérer les fonds de financement "Eclairage public". Le service propre, en voie de création, a assuré le rôle d'intermédiaire entre les communes et les services d'Electrabel. On verra plus loin que la filiale "Sibelga Operations" a été créée et qu'à terme, elle permettra la reprise en direct de l'activité.

Le renouvellement des installations d'éclairage public se poursuit d'année en année. Il est même accéléré dans des communes comme Uccle et Anderlecht, qui ont finalisé des "plans lumière". Cette politique de maintien à niveau des équipements permet une réduction substantielle des pannes. Le nombre de pannes augmente en effet de quelque 1% par trois années d'utilisation.

L'optimisation du plan de remplacement systématique des lampes poursuit le même objectif de réduction des pannes. De manière périodique, dans des zones géographiques déterminées, sont menées des campagnes de remplacement systématique de toutes les lampes du parc d'éclairage public. Ceci permet de réduire considérablement le nombre de pannes. Les lampes à vapeur de sodium haute pression, utilisées dans la majeure partie des nouvelles installations, ne doivent être remplacées systématiquement que tous les trois ans, contre deux ans pour les lampes de la génération précédente.

Quelques chiffres donnent une meilleure idée de l'ampleur du travail ainsi réalisé en 2004 : 18 900 remplacements de lampes ont eu lieu dans le cadre du programme systématique ; 3 262 lampes ont été remplacées lors de dépannages ; près de 1 700 nouveaux points lumineux (pour 65 000 points au total) furent installés ; plus de 1 700 nouvelles armatures (le parc complet en compte près de 64 000) ont été implantées. En 2004 Sibelga a élaboré un document très circonstancié qui codifie tous ses engagements en matière de qualité et de délais dans le dépannage de l'éclairage communal.

Programme 2005

En 2004, le programme Eclairage public disposait d'un budget de 5,5 millions d'euros. Celui-ci est porté à 8 millions d'euros en 2005. Cet ambitieux programme couvre non seulement les habituelles opérations relatives à l'éclairage public (installations, rénovation des réseaux d'alimentation et entretien systématique) mais également la réalisation d'une banque de données complète des installations. Les informations provenant des intercommunales du passé seront regroupées et actualisées. Cet outil unique permettra une vision technique plus complète du parc et donc une meilleure gestion et une meilleure planification de son évolution. Sibelga entend rester le partenaire des communes en mettant son expertise à leur disposition sur le long terme. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'initiative des services propres de Sibelga, un séminaire résidentiel sur l'éclairage public a été organisé pour une vingtaine de responsables communaux.

2.3. Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie

En 2004, diverses opérations en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie ont été menées par Sibelga.

- 37 primes ont été attribuées pour des chauffe-eau solaires individuels et collectifs. Elles ont représenté des attributions de 23 215 euros.
- Des primes ont été octroyées à l'achat de 1 729 appareils frigorifiques consommant moins d'énergie de classe A+ et 74 de classe A++. Soit un total de 1 803 primes versées pour un budget de 137 075 euros.
- Une information spécifique a été réalisée via les toutes boîtes "Energie pour vous".
- Un ingénieur a été engagé en vue de conseiller les pouvoirs locaux en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'organiser l'attribution de primes (voir "programme 2005" en encadré).

Programme 2005

A la demande explicite de la Région et en concertation avec le Ministère régional de l'Environnement et de l'Energie, un programme plus ambitieux de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie a été conçu pour l'année 2005. Son budget se monte à 3 millions d'euros contre seulement un million en 2004.

A côté des actions "traditionnelles" touchant les consommateurs particuliers, les ménages (830 000 euros pour des équipements, chaudières au gaz et électroménager) et les entreprises (1,235 million d'euros de primes pour audit et investissement en consommation électrique, relighting ou climatisation), le programme 2005 comporte un volet plus spécifiquement dédié aux communes auxquelles 840 000 euros seront consacrés pour les primes aux audits et investissements.

Trois ingénieurs sont et seront engagés en Sibelga pour être affectés aux tâches de relighting, climatisation et chauffage. Leur mission consiste en grande partie à assurer une assistance-consultance directe aux communes. En 2004, afin de préparer ce programme, les services du gestionnaire de réseaux de distribution ont déjà mis sur pied un système d'audits destinés aux bâtiments communaux. Plusieurs bureaux d'études externes ont été sélectionnés à cette fin.

En matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, il faut également souligner que l'entreprise a continué à promouvoir la cogénération auprès de cibles spécifiques auxquelles elle propose une collaboration. Celle-ci vise l'exploitation de l'installation et l'utilisation partielle de l'électricité par Sibelga (notamment pour compenser ses pertes de réseau) et propose des tarifs intéressants pour les consommateurs de chaleur. En 2004, des études ont été menées pour les sites Manhattan, CHU Saint-Pierre et ULB/VUB Plaine.

Sibelga, qui exploite déjà une dizaine de ces installations, poursuivra dans cette voie. En 2004, les unités de Sibelga -et ce sont les seules en région bruxelloise- ont obtenu l'agrément pour l'obtention des certificats verts, ce qui rend leur exploitation économiquement rentable.

En 2004, l'unité de cogénération installée sur le site des "Villas de Ganshoren" a reçu la distinction de la "Brique d'Or 2004" pour son exemplarité en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.



2.4. Mesures sociales

En 2004, les prestations sociales assurées par Sibelga ont représenté un budget de l'ordre de 3.930.000 euros. L'ordonnance sur le droit à l'énergie pour les clients résidentiels prévoit un ensemble de mesures que l'associé Electrabel a mises en œuvre en 2004 sous la surveillance de Sibelga. Il s'agit de :

- Un processus de recouvrement des factures laissant un délai suffisant pour le paiement et la négociation éventuelle d'un plan de paiement a été défini. A titre d'exemple, Sibelga a envoyé 486 000 rappels et 530 000 mises en demeure en 2004. Sibelga a également accordé près de 18 800 délais de paiement pour des sommes supérieures à 8,2 millions d'euros. Arrêtée au 31 décembre 2004, la situation était de près de 9 400 paiements en attente, représentant une somme de près de 3,5 millions d'euros.
- A défaut de paiement ou de respect du plan de paiement, le placement d'un limiteur 6 ampères est prévu. Plus de 11 000 ménages ont été concernés en 2004.
- Un tarif social spécifique est accordé à certaines catégories de clients, soit un avantage annuel pour le bénéficiaire de 76,88 euros (HTVA). En Région bruxelloise, 20 069 ménages bénéficient de ce tarif en électricité et 14 151 ménages bénéficient du tarif social spécifique en gaz naturel.

2.5. Service Ombudsman

La cellule Ombudsman a fonctionné de manière informelle au second semestre 2004 a réglé de nombreux problèmes de tous types en offrant une médiation entre le plaignant et les services clientèle et commerciaux gérés par l'associé Electrabel. Le règlement de fonctionnement du service Ombudsman ayant été approuvé en décembre 2004, celui-ci est officiellement opérationnel depuis janvier 2005.



3. ORGANISATION DES SERVICES ET FILIALES NECESSAIRES A L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS DE SIBELGA

Sibelga doit disposer en son sein d'un ensemble de services et de compétences de haut niveau pour assumer dans l'indépendance les larges missions qui lui sont confiées, notamment en matière de gestion autonome des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. 2004 est une étape importante dans cette mise en place.

3.1. Créer une équipe compétente

Sibelga mobilise les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses missions et leur assure un contexte de travail adéquat.

La capacité, l'expertise et la maîtrise d'une équipe réduite doivent permettre de faire de Sibelga une structure forte et compétente, ainsi qu'un interlocuteur de poids par rapport aux acteurs du marché. Elle doit être capable de mener à bien les dossiers qui lui incombent et leur imprimer l'orientation souhaitée, conformément aux intérêts de la Région de Bruxelles-Capitale et de ses communes.

L'entreprise, compte tenu du rythme rapide imposé par la libéralisation et de l'accroissement de ses missions qui en découle (voir plus haut), prend les dispositions utiles et met en place les équipes nécessaires. En 2004, ses effectifs sont passés de 15 équivalent temps plein à quelque 33 personnes. La plupart des personnes recrutées sont entrées en fonction au début de l'année 2004. Une nouvelle campagne de recrutement entamée en décembre 2004 a conduit à un effectif du personnel à fin mars 2005, de quelque 43 personnes, niveau auquel il se stabilisera.



De son côté, l'entité "Netten - Réseaux - Bruxelles" d'Electrabel, par la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution d'électricité et de gaz naturel, continue d'assurer la tâche essentielle de garantir la gestion quotidienne des infrastructures. Les quelques 700 employés d'Electrabel NRB conduisent les réseaux, exploitent le dispatching, couvrent les interventions de garde et d'urgence. Ce sont eux également qui établissent les plans annuels d'investissement dans le cadre du programme approuvé par le Conseil d'administration. Enfin, ils étudient, calculent, encadrent et réalisent tous les travaux sur le réseau, jusque et y compris les systèmes de comptage.

L'ensemble de ce personnel est, depuis la fin de l'année 2004, établi dans les locaux rénovés et fonctionnels du siège social établi définitivement au Quai des Usines. Ce déménagement dans un même bâtiment tend à renforcer la cohésion entre travailleurs provenant d'origines différentes. Il facilite la communication avec le partenaire privé Electrabel, en charge de l'exploitation quotidienne des opérations et dynamise les échanges entre l'encadrement des deux entités.



Consolidation du cadre social

Entreprise en quelque sorte en voie de création, Sibelga doit élaborer son environnement social dans le respect des statuts des travailleurs provenant des entités préexistantes. Ce chantier a mobilisé l'attention de l'entreprise en 2004 :

- *Après une courte phase de transition, le statut du personnel a été adopté. Il est calqué sur le statut régi par la commission paritaire 326 mais adapté à quelques spécificités du secteur public (pensions complémentaires, primes syndicales). La convention collective sectorielle 2003-2004 a été transposée et approuvée par le Conseil d'administration après négociation au sein du Comité de Négociation mis sur pied en 2004, conformément à la législation (ainsi que le Comité de concertation).*
- *Un règlement relatif au "tableau permanent des fonctions" et aux procédures de recrutement a été approuvé.*

L'assurance groupe spécifique à Sibelga a été étendue aux personnels de cadre et barémisés en tenant compte à la fois des contraintes du régime sectoriel et des règles applicables au secteur public.





3.2. Registre d'accès

Le registre d'accès est une des clefs de la libéralisation. Le gestionnaire de réseaux de distribution, qui veille à l'indépendance de cet outil, favorise le fonctionnement d'un vrai marché.

La mise en place du registre d'accès a été un des grands chantiers de l'année 2004. La mise en place de ce support capital pour le bon fonctionnement d'un marché libéralisé a mobilisé beaucoup d'énergie au sein du gestionnaire de réseaux de distribution.

La libéralisation a été précédée et est encore accompagnée d'un énorme travail de mise en ordre des systèmes d'information. Lorsque le fichier clientèle géré par Electrabel a migré vers le registre d'accès indépendant confié à Sibelga, toutes les données ont été vérifiées, mises à jour et, si nécessaire, corrigées. C'est à cette fin qu'un chef de projet, et ensuite une équipe de neuf personnes, ont été recrutées (dont six à l'extérieur du secteur). Les agents de cette équipe ont été formés au contrôle et au traitement manuel des données du registre d'accès. Cette même équipe assure les réponses téléphoniques et écrites aux questions d'une clientèle qui n'a pas encore nécessairement saisi toutes les subtilités et complexités d'un marché libéralisé.

Le résultat est satisfaisant, même si des problèmes importants de données et de délais de transmission de données subsistaient. Ces problèmes sont imputables principalement à la complexité de l'architecture informatique dans la période de transition entre marché régulé et libéralisé et aux maladies de jeunesse des nouvelles applications informatiques.

3.3. Système informatique propre

Sibelga entame un programme stratégique pour la mise en œuvre progressive d'une maîtrise autonome de sa gestion informatique.

En 2004, l'entreprise a posé les premiers jalons de la création d'un système d'information qui soit propre à l'entreprise et qui corresponde aux exigences de ses fonctions. Actuellement, le système informatique est géré par l'associé Electrabel. Sibelga a entrepris les démarches nécessaires en vue de prendre en charge elle-même cette gestion. Dans les relations avec les acteurs commerciaux du marché, il s'agit d'une nécessité qui va de pair avec l'accroissement de l'autonomie du gestionnaire de réseau. Pour l'entreprise, cette nécessité sera toujours plus criante au fur et à mesure que s'échelonneront les échéances d'ouverture du marché.

Un chef de département informatique a été recruté, et les premières étapes d'un appel à la concurrence pour la définition d'un schéma directeur informatique ont été posées.



3.4. Initiative commune avec la CIBE et création de filiales

Sibelga a créé en 2004 deux filiales, en partenariat avec la CIBE pour l'une d'elles, qui participeront à un meilleur accomplissement de ses missions : Metrix et Sibelga Operations.

En 2004, Sibelga a mené de front la constitution de deux filiales, Metrix et Sibelga Operations. L'ensemble des formalités ont été faites en parallèle : rédaction des statuts, rédaction du plan financier, formalités de création, établissement de la comptabilité, etc. Après négociation avec la société associée Electrabel et concertation avec les syndicats, les transferts de personnel ont été réalisés et une capacité propre de gestion des ressources humaines a également été mise en place (avec secrétariat social indépendant).

Une réflexion juridique approfondie a amené à définir clairement le rôle de chacun et les limites imposées aux uns et aux autres. Quand une mission est légalement ou statutairement dévolue au gestionnaire de réseaux de distribution, la délégation doit se limiter à une fonction d'exploitation journalière : le pouvoir de gestion doit rester aux mains des organes de Sibelga. Ces limitations, appliquées à Metrix et Sibelga Operations, devaient déjà s'appliquer à Indexis.

Metrix

Après avoir initialement confié la mission - très sensible - du relevé des compteurs à Indexis, société créée par l'ensemble des intercommunales mixtes sous l'égide d'Electrabel, le gestionnaire de réseaux de distribution a finalement estimé devoir mettre en place une société bruxelloise indépendante pour le relevé et la validation des données. Dans un marché libéralisé, le bon fonctionnement de cette activité et le respect de sa confidentialité sont effectivement garants d'un traitement équitable des fournisseurs. Ce choix se justifie également par la possibilité d'exploiter les compétences disponibles sur le marché bruxellois du travail.

Constituée en fin d'année 2004 par la CIBE et Sibelga, Metrix est opérationnelle depuis le début de l'année 2005 et est dotée d'une image (logo, uniformes, etc) qui lui est propre. A terme, Metrix réalisera le relevé conjoint des compteurs d'électricité, de gaz naturel et d'eau. Cinquante agents sont désormais employés par Metrix.

Sibelga Operations

Actuellement, le personnel de Sibelga Opérations se limite à trois agents de gestion des installations de cogénération produisant de l'électricité utilisée à compenser les pertes de réseaux. A terme, Sibelga Operations concentrera les activités qui seront transférées, dans le cadre des accords entre Sibelga et Electrabel. Sibelga Operations accueillera donc les 28 agents du service Eclairage public en juillet 2005.



4. GESTION TECHNIQUE DES RESEAUX

Toute l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel en Région bruxelloise vise à renforcer le rôle du gestionnaire public des réseaux, en l'occurrence Sibelga. En 2004, l'entreprise s'est dotée des structures et des outils qui lui permettront d'être le concepteur et le donneur d'ordres de la gestion et du développement des réseaux.

4.1. Une responsabilité exclusive

Les accords de 2002 entre Electrabel et les communes balisent clairement le métier futur de Sibelga : quitter l'activité de fourniture d'énergie, devenue concurrentielle, et renforcer son rôle dans l'activité de gestion des réseaux proprement dite, conçue comme relevant de l'intérêt général.

D'une part, comme évoqué précédemment, le gestionnaire de réseaux de distribution occupe ainsi une position clef, permettant le fonctionnement du marché et nécessitant l'impartialité. D'autre part, il exerce le contrôle sur l'évolution d'un réseau qui relève de l'intérêt général. Celui-ci s'étend des points d'alimentation par les réseaux de transport jusqu'aux compteurs.

C'est donc au sein de Sibelga que sont définies les orientations des dépenses et investissements relatifs aux réseaux. Cette réflexion, outre qu'elle s'opère en concertation avec l'IBGE, est menée en étroite coopération avec les équipes de la société associée Electrabel, dont 700 membres du personnel mettent en œuvre les décisions.

C'est ainsi qu'en 2004, Sibelga a étudié un plan d'orientation quinquennal des investissements. Elle investira annuellement, durant les cinq années à venir, environ 19 millions d'euros dans ses réseaux gaz naturel et 33 millions d'euros dans ses réseaux électricité. Ces chiffres s'entendent en dehors des prestations qui sont directement facturées aux clients (branchements, frais de raccordements, compteurs, etc).

4.2. Réseau de distribution d'électricité

31,8 millions d'euros ont été investis en 2004 dans le réseau de distribution d'électricité géré par le gestionnaire de réseaux de distribution bruxellois.

- Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 300 kilomètres, plus de 138 kilomètres de nouveaux câbles ont été remplacés, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant : 67 kilomètres relevaient de la moyenne tension et 72 kilomètres de la basse tension.
- Deux postes de fourniture (Josaphat et Lessines) et deux postes de répartition (Maison communale Berchem-Sainte-Agathe et Marie-José) ont fait l'objet d'une rénovation.
- Vingt-quatre nouvelles cabines de transformation ont été équipées et des travaux ont été réalisés dans 178 cabines existantes. Ces travaux vont d'une rénovation complète au remplacement d'un des éléments, tel qu'un tableau haute ou basse tension ou encore un transformateur.
- Comme chaque année, de gros efforts ont été fournis dans l'élimination des transformateurs à l'askarel (PCB). En 2004, 95 postes ont été traitées dans la région de Bruxelles.

Branchements basse tension Compteurs basse tension

- | | |
|--|--|
| - 843 nouveaux raccordements | - 6 663 placements nouveaux compteurs |
| - 326 remplacements suite à un défaut | - 1 269 remplacements dans le cadre d'un plan systématique |
| - 503 travaux divers (renforcements et déplacements) | - 2 105 remplacements / déplacements |
| | - 1 659 renforcements |

4.3. Réseau de distribution du gaz naturel

18,8 millions d'euros ont été investis en 2004 dans le réseau de distribution de gaz naturel géré par le gestionnaire de réseaux de distribution bruxellois.

- En 2004, alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 800 kilomètres, 2,8 kilomètres de canalisations nouvelles ont été posées en moyenne pression et 47 kms en basse pression. L'essentiel de ces poses (43 kilomètres) s'inscrivent dans le plan de renouvellement de réseau, le solde (4,2 kilomètres) concernant des extensions).
- 35 postes de détente clients ont été installés.

Branchements

- 724 nouveaux branchements
- 277 remplacements suite à un défaut
- transfert de 3 350 branchements basse pression suite au renouvellement du réseau

Compteurs

- 5 791 placements de nouveaux compteurs
- 121 renforcements de compteurs
- 909 remplacements suite à un défaut
- 15 026 remplacements systématiques de compteurs vieux de plus de 30 ans (arrêté royal 3 janvier 1989).

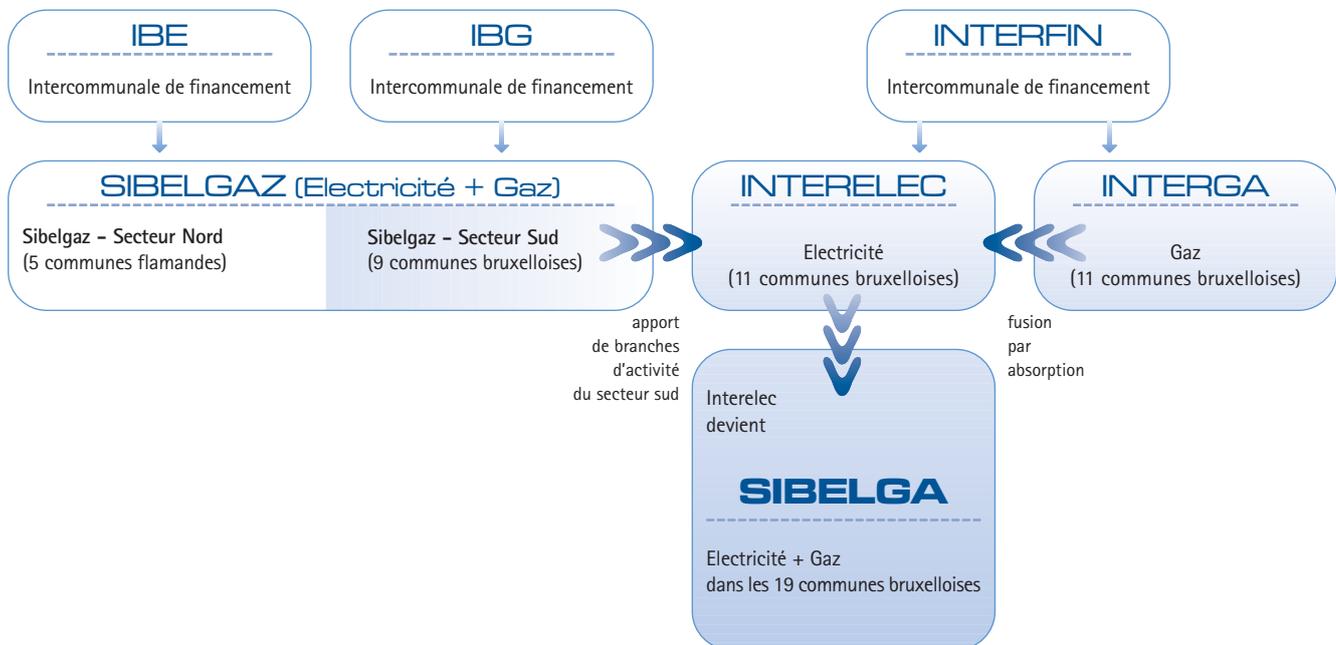


5. POURSUITE DE LA RESTRUCTURATION DE SIBELGA

L'opération de restructuration de la gestion des réseaux d'électricité et de gaz naturel au sein d'une entité unique couvrant la Région de Bruxelles-Capitale suit son cours. En 2004, le regroupement des actifs des intercommunales de financement a été finalisé conduisant ainsi à la réorganisation de l'actionnariat communal de Sibelga.

L'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant le marché de l'électricité et du gaz naturel a institué le principe du regroupement de la distribution de l'électricité et du gaz naturel au sein d'un gestionnaire de réseau unique pour la Région de Bruxelles-Capitale, Sibelga. La première étape fut, au 1^{er} janvier 2003, le regroupement d'Interelec, d'Interga et d'une partie de Sibelgaz (en l'occurrence, les communes bruxelloises du secteur Sud) au sein de Sibelga.

Première étape de la restructuration au 1^{er} janvier 2003

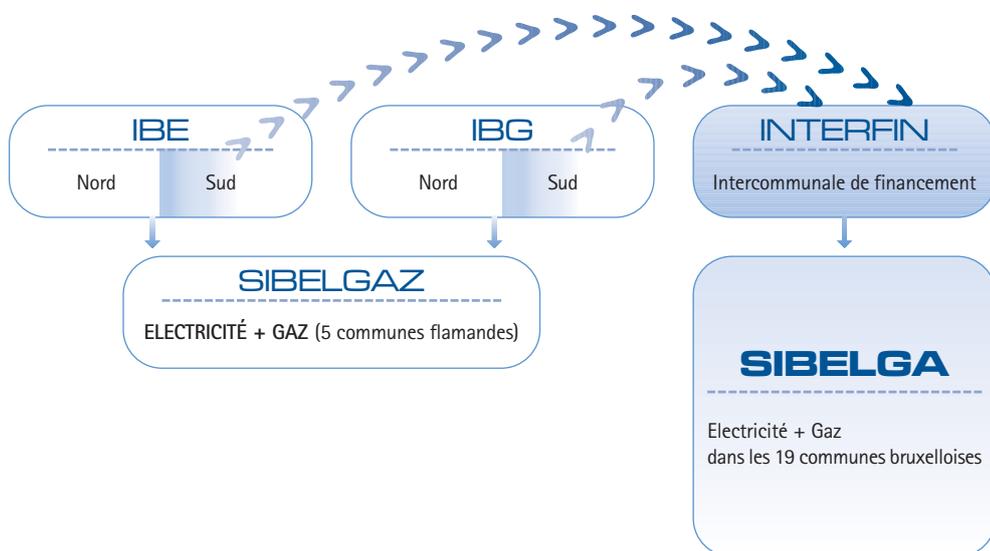


Formellement, c'est Interelec, rebaptisé Sibelga, qui a absorbé Interga alors que Sibelgaz faisait apport de ses activités bruxelloises en Sibelga. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les communes bruxelloises ne détiennent plus qu'une participation symbolique en Sibelgaz (Nord).



Cette restructuration des sociétés assurant la distribution proprement dite devait s'accompagner d'une phase suivante concernant les intercommunales de financement. Cette deuxième étape de la restructuration des intercommunales a eu lieu avec effet au 1^{er} janvier 2005. Les Conseils d'administration d'IBE et d'IBG ont approuvé les mesures nécessaires à transférer les actifs du secteur sud de ces deux intercommunales aux secteurs correspondant d'Interfin.

Deuxième étape de la restructuration au 1^{er} janvier 2005



A cette date, toutes les parts matérielles de Sibelga revenant aux communes et le portefeuille de participation dans d'autres entreprises du secteur sont détenues par la seule Interfin, Electrabel constituant l'autre actionnaire de Sibelga.

La restructuration financière du secteur des intercommunales d'énergie à Bruxelles est ainsi quasi totalement achevée. Restera une troisième étape prévue pour le 1^{er} janvier 2007 : le retrait des communes bruxelloises des intercommunales Sibelgaz, IBE et IBG



6. ACTIVITES DU COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique, tel que prévu à l'article 55 des statuts de l'entreprise a été mis en place en avril 2003. Il a une mission d'information et de concertation en matière d'éclairage public communal, d'organisation des chantiers et de qualité de service sur le plan technique.

Il est constitué

- d'un délégué par commune associée, agent technique dirigeant dans les services communaux ;
- de trois membres du personnel de cadre de la société associée, et
- de trois membres du personnel de cadre de l'intercommunale dont son Directeur général.

Il s'est réuni à neuf reprises en 2004 et a abordé les matières suivantes :

- l'éclairage public ;
- financement de la construction des installations et de leur entretien ;
- politique d'entretien ;
- étude des délais d'intervention pour les dépannages ;
- état des lieux du parc de l'éclairage public et mise à jour de la base de données ;
- illuminations de fin d'année ;
- Le Comité technique a été invité à un séminaire portant sur l'éclairage public organisé par les services de Sibelga les 24 et 25 novembre 2004 à Brugge ;
- l'organisation des chantiers en voirie ;
- le règlement technique électricité ;
- l'état de l'ouverture du marché pour les communes ;
- la redevance annuelle rémunérant le droit d'occupation des voiries communales par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz ;
- la sécurité et la sûreté des réseaux de distribution "gaz naturel" ;

l'utilisation rationnelle de l'énergie : offre d'un service-conseil à destination des communes (audit en matière d'éclairage public et d'HVAC [Heating, Ventilation, Air Conditioning] de bâtiments communaux).



II. RÉSULTATS

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-troisième exercice social, il s'agit en réalité du second exercice social dans sa configuration résultant du regroupement des activités de réseaux de distribution.

Par ailleurs, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz s'est poursuivie au cours de l'exercice 2004. La deuxième étape de libéralisation est intervenue au 1^{er} juillet 2004 pour l'ensemble des clients professionnels "électricité" et "gaz".

Ces éléments, largement développés dans le rapport d'activités ont bien évidemment eu un impact sur l'évolution des résultats de l'entreprise.

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2004, tous secteurs confondus, un bénéfice de 130.237.021,97 € pour 145.908.781,59 € l'exercice antérieur. Ceci constitue une diminution de 10,74%.

Le chiffre d'affaires est de 825.586.794,96 € pour 851.414.711,03 € l'exercice antérieur, ce qui correspond à une diminution de 3,03%.



2.1. Activité Electricité

> Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.

- Elle porte sur 51 271 points de fourniture (EAN) pour 71 l'exercice précédent.
- Les quantités distribuées sont de 2.208.847.993 kWh pour 805.705.413 kWh au cours de l'exercice précédent.
- Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 45.985.987,36€ pour 5.338.061,61€ au cours de l'exercice précédent.

> Pour la partie relative au marché captif, Sibelga achète l'énergie en vue de la revendre à ses clients finals.

- Les quantités achetées sont de 3.136.123.369 kWh pour 4.394.599.731 kWh en 2003.
- Les prix moyens s'élèvent à 0,0544€/kWh pour 0,0520€/kWh en 2003. (+4,62%)
- Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 170.661.097,84€ pour 228.344.952,64€ en 2003.
- Les quantités vendues s'élèvent à 2.973.902.694 kWh contre 4.242.593.039 kWh en 2003.
- Celles-ci se décomposent en 1.160.801.646 kWh pour la haute tension et 1.813.101.048 kWh pour la basse tension.
- Le prix moyen par kWh vendu est de 0,1053€ pour 0,0994€ en 2003 (+5,94%).
- Il s'élève à 0,0812€/kWh pour la haute tension contre 0,0773€/kWh en 2003 (+5,05%) et à 0,1207€/kWh pour la basse tension contre 0,1202€/kWh en 2003 (+0,42%).
- La valorisation des ventes s'élève à 313.004.036,66€ pour 421.636.742,68€ en 2003.

> Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 5.182.753.392 kWh pour 5.048.298.454 kWh en 2003 (+2,66%).

- La marge brute qui correspond à "ventes - achats + GRID FEE" se chiffre à 298.869.905,35€ pour 324.176.631,37€ en 2003 (-7,81%).
- La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation pour un montant de 21.958.323,34€ pour 11.304.453,26€ en 2003, doit permettre à l'entreprise de couvrir ses charges.

> Parmi les charges, relevons les frais de distribution.

- Ceux-ci se chiffrent à 209.375.002,86€ contre 206.360.615,18€ (+1,46%).
- Le financement des projets liés à la libéralisation a influencé cette évolution.



- Les amortissements s'élèvent à 18.115.630,35€ contre 18.352.619,57€ (-1,29%). Ceux-ci ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.
 - > Le résultat d'exploitation s'élève à 82.213.939,72€ contre 97.373.789,26€ en 2003 (-15,57%).
 - > Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 4.967.246,07€ contre 3.627.788,93€ en 2003 (+36,92%).
- Jusqu'à fin 2003, Sibelga disposait d'un compte courant vis-à-vis d'Electrabel. En 2004, ce compte courant a été supprimé et remplacé d'une part par des lignes de crédit pour financer les charges du passé (en augmentation) et l'opération d'ancrage et d'autre part par des comptes bancaires où les excédents de liquidités ont été placés aux meilleurs taux sans risque.
 - > Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 77.153.024,69€ pour 93.741.948,66€ en 2003 (-17,70%) par rapport à un chiffre d'affaires de 467.247.031,66€ pour 550.374.250,61€ en 2003 (-15,10%).
- Ce bénéfice se répartit à raison de 31.018.421,39€ pour le secteur "Chaussée" et de 46.134.603,30€ pour le secteur "Quai".
 - > La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. Il est dès lors proposé de prélever 3.800.000,00€ sur les réserves disponibles du secteur "Chaussée" et de doter 800.000,00€ aux réserves disponibles du secteur "Quai".

2.2. Activité Gaz

- > Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.
- Elle porte sur 24.162 points de fourniture (EAN). Les quantités distribuées sont de 1.639.491.164kWh. Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 9.693.961,07€.
- > Pour la partie relative au marché captif, l'entreprise a acheté 9.440.217.543 kWh pour 10.837.846.169 kWh en 2003.

- Les prix moyens s'élèvent à 0,015889€/kWh pour 0,016337€/kWh en 2003 (-2,74%).
 - Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 149.993.522,08€ pour 177.062.600,00€ en 2003.
 - Les quantités vendues correspondent aux quantités achetées. Celles-ci se décomposent en 6.341.733.651kWh pour les usages domestiques et 3.098.483.857kWh pour les usages non domestiques.
 - Les quantités vendues sont bien entendu influencées par les degrés-jours. Le déficit par rapport aux degrés-jours normaux a été de 135 degrés en 2004 pour 162 degrés en 2003.
 - Le prix moyen par kWh vendu est de 0,028083€ pour 0,027652€ en 2003 (+1,56%).
 - Il s'élève à 0,031133€/kWh pour les usages domestiques contre 0,030837€/kWh en 2003 (+0,96%) et à 0,021843€/kWh pour les usages non domestiques contre 0,022320€/kWh en 2003 (-2,14%).
 - La valorisation des ventes s'élève à 265.113.518,02€ pour 299.690.124,32€ en 2003.
- > **Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 11.079.708.707 kWh pour 10.837.846.154 kWh en 2003 (+2,23%).**
- La marge brute qui correspond à "ventes - achats + GRID FEE" se chiffre à 126.034.155,05€ pour 124.555.061,90€ en 2003 (+1,19%).
 - La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation pour un montant de 17.759.856,53€ contre 22.370.990,75€ en 2003, doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.
- > **Parmi les charges, relevons les frais de distribution. Ceux-ci se chiffrent à 66.695.992,26€ contre 63.304.754,49 € (+5,36%).**
- Les amortissements s'élèvent à 12.432.590,50€ contre 16.247.845,57€ en 2003 (-23,48%). Ceux-ci ont été établis comme en électricité compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Ces lignes directrices ont imposé à Sibelga l'amortissement du réseau gaz à 2% au lieu de 3% précédemment.
- > **Le résultat d'exploitation s'élève à 58.122.112,44€ contre 57.085.972,82€ en 2003 (+1,85%).**
- > **Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 2.212.006,51€ contre 1.878.052,57€ en 2003 (+17,78%).**
- Comme en électricité, le compte courant que Sibelga avait vis-à-vis d'Electrabel a été supprimé et remplacé d'une part par une ligne de crédit pour financer les charges du passé (en augmentation) et d'autre part par des comptes bancaires où les excédents de liquidités ont été placés aux meilleurs taux sans risque.
- > **Ainsi, le bénéfice de l'activité gaz, s'élève à 53.083.997,28€ pour 52.166.832,93€ en 2003 (+1,76%) par rapport à un chiffre d'affaires de 275.581.008,01€ pour 301.040.460,42€ en 2003 (-8,46%).**
- Ce bénéfice se répartit à raison de 29.188.201,98€ pour le secteur "Chaussée" et de 23.895.795,30€ pour le secteur "Quai".
- > **La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. Il est dès lors proposé de doter aux réserves disponibles 6.000.000,00€ pour le secteur "Chaussée" et 3.800.000€ pour le secteur "Quai".**



III. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SECTEUR

Ces Conseils se sont particulièrement intéressés à l'ouverture du marché pour les clients professionnels à dater du 1^{er} juillet 2004.

IV. ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

Elections

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection

- de deux administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Messieurs Youssef Ben Tahar et Hervé Doyen, démissionnaires; la commune de Jette a respectivement désigné Messieurs Leon Van Belle et Benoît Gosselin pour les remplacer.
- d'un administrateur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Mohamed Ouriaghli, démissionnaire; la Ville de Bruxelles a désigné Madame Myriam Hendrick pour le remplacer.
- de sept administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Ann-Sabine Maertens et Messieurs Patrick Claessens, Jean-Pierre Connerotte, Stéphane Devos, Eric Dewandeleer, Didier Halkin et Serge Lefèvre, démissionnaires; la société associée a respectivement désigné Messieurs Jean Swinnens, Michel Laurent, Walter Peeraer, Philippe Gillis, Jan Van den bossche, Pierre Cerckel et Francis Verhelst pour les remplacer.
- de deux administrateurs de secteur, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Madame Sandra Preud'Homme et Monsieur Daniel Frankignoul, démissionnaires; les communes d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Lambert ont respectivement désigné Messieurs Jean-Luc Robert et Jean-Marie Peeters pour les remplacer.
- d'un administrateur de secteur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Caroline Louveaux, démissionnaire; la société associée a désigné Monsieur Marc Michielsens pour la remplacer.
- de quatre commissaires, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Messieurs Dirk Bernagie, Marc Michielsens, Jean Swinnens, et Marc Verbiest, démissionnaires; la société associée a respectivement désigné Messieurs Eric Dewandeleer, Eric Weyckmans, Henk Joye et Laurent Coppens.

Lors de sa réunion du 21 juin 2004, le Comité directeur a désigné Monsieur Christian Viaene comme expert auprès du Président du Conseil d'administration de Sibelga, à partir de la première Assemblée générale suivant le 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la première Assemblée générale suivant le 1^{er} janvier 2007, qui se tiendra obligatoirement avant le 30 juin 2007.

Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2004.

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2005.

Bruxelles, le 25 avril 2005
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES ANNUELS 2004





I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	2004	2003
	EUR	EUR
ACTIFS IMMOBILISES	882 001 682,43	870 630 488,44
II. Immobilisations incorporelles	171 571 312,18	171 571 312,18
III. Immobilisations corporelles	709 738 415,35	698 501 658,76
A. Terrains et constructions	15 003 854,15	12 217 492,06
B. Installations, machines et outillage	684 983 118,17	676 004 525,49
C. Mobilier et matériel roulant	8 585 356,64	8 845 427,45
E. Autres immobilisations corporelles	1 166 086,39	1 434 213,76
IV. Immobilisations financières	691 954,90	557 517,50
A. Entreprises liées	134 231,58	0,00
1. Participations	134 231,58	0,00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	550 341,00	550 341,00
1. Participations	550 341,00	550 341,00
C. Autres immobilisations financières	7 382,32	7 176,50
1. Actions et parts	247,89	247,89
2. Créances et cautionnements en numéraire	7 134,43	6 928,61
ACTIFS CIRCULANTS	504 953 492,40	553 669 242,11
V. Créances à plus d'un an	20 205 906,06	20 205 906,06
B. Autres créances	20 205 906,06	20 205 906,06
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	10 716 200,72	11 725 130,24
A. Stocks : 1. Approvisionnements	7 266 839,12	7 931 620,87
B. Commandes en cours d'exécution	3 449 361,60	3 793 509,37
VII. Créances à un an au plus	123 046 385,97	142 644 854,53
A. Créances commerciales	77 762 920,15	108 151 964,34
B. Autres créances	45 283 465,82	34 492 890,19
VIII. Placements de trésorerie	39 105 473,41	0,00
B. Autres placements	39 105 473,41	0,00
X. Valeurs disponibles	10 704 739,84	6 404 643,17
X. Comptes de régularisation	301 174 786,40	372 688 708,11
TOTAL DE L'ACTIF	1 386 955 174,83	1 424 299 730,55



COMMENTAIRE DE L'ACTIF

II. Immobilisations incorporelles

Apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts.

III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

IV. Immobilisations financières

A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€118.400,00 / €-) et Sibelga Operations (€18.800,00 / €).

- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€- 2.968,42 / €-).

B.1. Autres entreprises avec lien de participation – Participations

- Souscription de parts variables du capital social de la société MRCO - Indexis.

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts

Souscription de parts de coopérateur de "l'Association Intercommunale de Mécanographie de Liège".

2. Créances et cautionnements en numéraire

- Garantie bancaire constituée pour la location des bureaux de Molenbeek-Saint-Jean (€5.800,70 / €5.800,70).

- Garanties diverses (€1.333,73 / €1.127,91).

V. Créances à plus d'un an

B. Autres créances

Créances de l'intercommunale envers Interfin (€7.825.115,26 / €7.825.115,26) et I.B.E. (€12.380.790,80 / €12.380.790,80) dans le cadre de l'opération d'ancrage.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus

A. Créances commerciales

- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz (€45.050.016,72 / €80.879.447,47).

- Créances pour travaux divers, éclairage public, signalisation, ... (€10.746.466,94 / €11.084.659,69).

- Créances douteuses pour consommations électricité et gaz (€844.417,22 / €979.333,35) et pour travaux divers (€347.650,84 / €521.133,35).

- Redevances de réseaux Accès et Transit restant à facturer (€9.350.060,82 / €2.537.721,42).

- Facturation du transport d'électricité à charge des fournisseurs (€6.778.786,09 / €5.539.708,44).

- Factures et notes de crédit à établir notamment dans le cadre de mesures tarifaires et pour des consommations HT-GG (€4.645.521,52 / €6.609.354,30).

- Acompte versé à la SNCB (€- / €606,32).

B. Autres créances

- Avances de cotisations sur l'énergie (€4.435.299,40 / €4.313.283,84).

- Montant à recevoir de la T.V.A. (€8.408.866,74 / €3.173.127,72).

- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€354.684,04 / €384.202,80).

- Cautionnements versés pour travaux (€166.920,61 / €166.920,61).

- Cotisations OSP, fédérales et diverses restant à récupérer sur les clients captifs (€4.364.671,80 / €5.238.591,54).

- Avances de trésorerie à valoir sur les dividendes (€15.756.337,78 / €20.987.052,00).

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19.07.2001 (€3.218.155,84 / €-).

- Fonds spécial à recevoir de Distrigaz en vue de promouvoir le gaz naturel, d'améliorer l'infrastructure, ... (€2.654.590,56 / €-).

- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€5.617.492,60 / €-).

- Divers montants restant à récupérer (€306.446,45 / €229.711,68).

VIII. Placements de trésorerie

B. Autres placements

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€153.521.538,11 / €232.223.548,72).

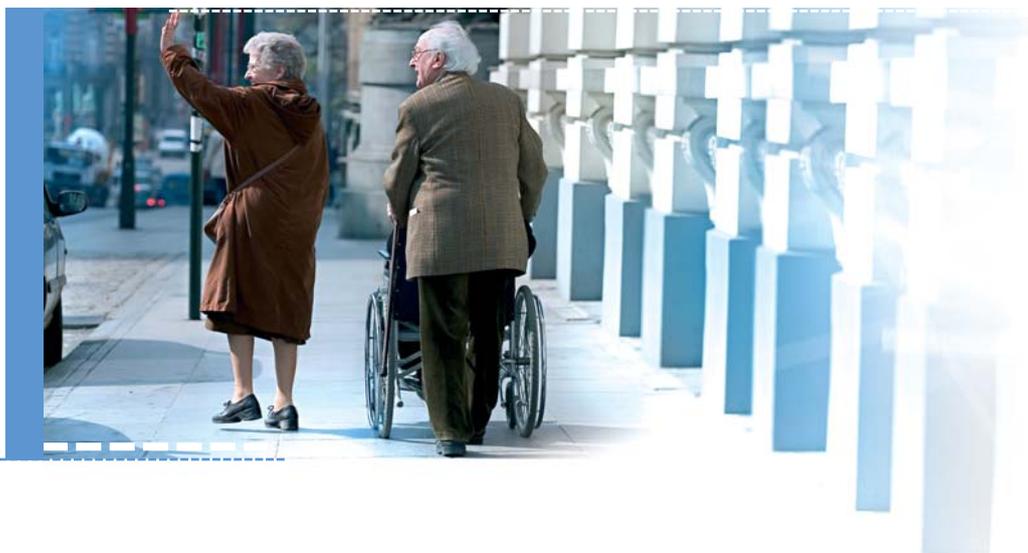
- Solde des capitaux-pensions (€146.643.466,36 / €138.041.876,66) et coût du programme Transform 2003 (€- / €3.073.980,85) dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants.

- Valeur d'un mois de redevances GRD sur la clientèle captive (€- / €- 1.359.544,49).

- Charges payées d'avance (€74.885,64 / €107.463,43).

- Produits acquis (€934.896,29 / €35.109,85).

- Reprise d'immobilisations de la société associée restant à imputer (€- / €566.273,09).

**PASSIF**

	2004	2003
	EUR	EUR
CAPITAUX PROPRES	783 013 631,74	776 314 625,06
I. Capital	599 809 138,50	599 809 138,50
A. Capital souscrit	599 809 138,50	599 809 138,50
II. Primes d'émission	10 112 499,07	10 112 499,07
III. Plus-values de réévaluation	51 253 841,17	54 479 310,83
IV. Réserves	121 838 153,00	111 913 676,66
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	70 126 610,28	67 002 133,94
2. Autres	70 126 610,28	67 002 133,94
D. Réserves disponibles	51 510 065,42	44 710 065,42
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	14 956 482,75	12 929 455,54
VII. A. Provisions pour risques et charges	14 956 482,75	12 929 455,54
4. Autres risques et charges	14 956 482,75	12 929 455,54
DETTES	588 985 060,34	635 055 649,95
VIII. Dettes à plus d'un an	177 803 371,27	24 112 003,70
A. Dettes financières	21 190 952,76	24 112 003,70
4. Etablissements de crédit	21 190 952,76	24 112 003,70
D. Autres dettes	156.612.418,51	0,00
IX. Dettes à un an au plus	407 723 342,25	608 500 113,20
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	14 543 032,46	4 083 487,63
B. Dettes financières	15 000 000,00	25 000 000,00
1. Etablissements de crédit	15 000 000,00	25 000 000,00
C. Dettes commerciales	64 358 182,31	83 051 818,02
1. Fournisseurs	64 358 182,31	83 051 818,02
D. Acomptes reçus sur commandes	202 381 004,81	260 824 391,64
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	4 802 293,98	5 837 812,17
1. Impôts	4 284 731,47	5 557 479,57
2. Rémunérations et charges sociales	517 562,51	280 332,60
F. Autres dettes	106 638 828,69	229 702 603,74
X. Comptes de régularisation	3 458 346,82	2 443 533,05
TOTAL DU PASSIF	1 386 955 174,83	1 424 299 730,55

COMMENTAIRE DU PASSIF

I. Capital

A. Capital souscrit

Valeur nominale du capital social représenté par :

- 16.425.734 parts sociales A
- 1.373.556 parts sociales B et
- 5.362.264 parts sociales C.

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Interelec. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves

A. Réserve légale

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10% de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€58.718.933,66 / €55.594.457,32).

Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée (€11.407.676,62 / €11.407.676,62).

D. Réserves disponibles

Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en vue de couvrir les dépenses relatives aux Fonds URE (H.T.) et Sociaux (B.T.) (€56.685,80 / €2.270.244,65).
- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€4.608.624,58 / €4.524.532,06).
- Provision constituée dans le cadre du plan Transform 2003 (€- / €319.428,83).
- Provision constituée pour charges de projets liés à la libéralisation du marché de l'énergie (€3.365.250,00 / €3.365.250,00).
- Provision constituée dans le cadre du placement de compteurs bihoraires chez la clientèle basse tension résidentielle (€2.132.922,37 / €1.900.000,00).
- Provision constituée afin de couvrir les frais résultant de la convention Sibelga/Sibelgaz (€550.000,00 / €550.000,00).

- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€2.270.000,00 / €-).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement du site de Forest (€1.000.000,00 / €-).
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€973.000,00 / €-).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières -

Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.

D. Autres dettes

- Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€136.406.512,45 / €-).
- Ligne de crédit consentie par Electrabel relative à la quote-part du financement de l'ancre (€20.205.906,06 / €-).

IX. Dettes à un an ou plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :

- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€4.306.078,55 / €4.083.487,63) ;
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€10.236.953,91 / €-).

B.1. Dettes financières -

Etablissements de crédit

Billets de trésorerie émis par l'intermédiaire de Dexia Banque (€15.000.000,00 / €25.000.000,00).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour achats d'énergie, dépenses d'investissements, frais d'exploitation, reprises de stocks et divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Facturations intermédiaires concernant les clients captifs en régime de relevé annuel des consommations (€200.789.378,10 / €258.547.028,94) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€1.591.626,71 / €2.277.362,70).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- la régularisation de la charge fiscale en liaison à la taxation des dividendes de la société associée (€727.490,62 / €785.322,74) ;
- la cotisation sur l'énergie (€864.845,26 / €1.635.714,32) ;
- le précompte professionnel (€192.880,36 / €121.572,35) ;
- le précompte mobilier sur dividendes et intérêts (€2.499.515,23 / €3.014.870,16).

2. Rémunérations et charges sociales

Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires (€135.245,87 / €116.013,57), solde de cotisations dues à l'O.N.S.S. (€114.895,72 / €97.635,63) et provision pour pécules de vacances (€267.420,92 / €66.683,40).

F. Autres dettes

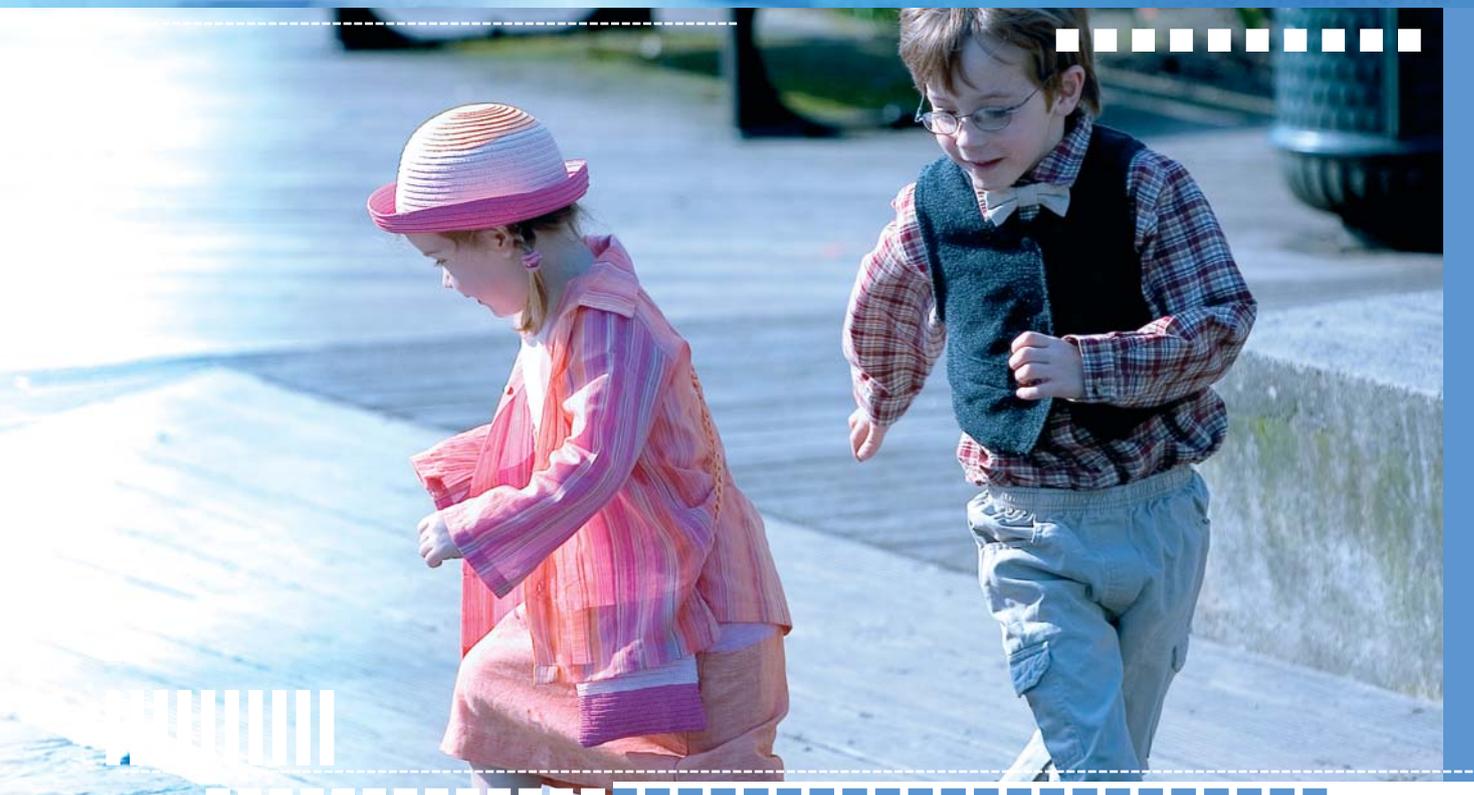
Sous cette rubrique figurent :

- le solde des opérations financières ordinaires en compte courant (€- / €-29.904.952,57) ;
 - le solde des opérations "capitaux-pensions" en compte courant (€- / €138.041.876,66) ;
 - les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€6.580.152,36 / €16.053.870,44) ;
 - le montant pour frais de transport d'électricité (€- / €1.934.169,09) ;
 - les dividendes restant à payer aux associés (€92.843.036,76 / €99.180.730,92) ;
 - le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€3.754.119,57 / €-) ;
 - la cotisation CREG restant à payer (€223.485,76 / €182.996,75) ;
 - le solde du 1^{er} "Fonds Éclairage Public" (€9.393,27 / €16.358,52) ;
 - le montant des subsides accordés par l'Etat pour des déplacements d'installations et revenant à l'ensemble des communes (€353.084,96 / €346.130,62) ;
 - les montants restant à rembourser à la clientèle (€2.558.159,27 / €2.481.997,49) ;
 - le loyer d'installations restant à payer (€- / €150.964,06) ;
 - le solde des facturations "Transform 2003" (€- / €975.706,29) ;
 - divers montants restant à payer (€317.396,74 / €242.755,47).
- #### X. Comptes de régularisation
- Ce poste comprend :
- les provisions pour dépenses : redevances pour mise à disposition de locaux, charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€1.146.682,62 / €1.438.980,85) ;
 - la compensation financière reçue de l'intercommunale Iverlek suite au retrait de celle-ci de l'intercommunale Interenergie (liquidée) (€533.952,74 / €630.980,74) ;
 - les produits financiers à reporter concernant les opérations SWAP sur les billets de trésorerie (€46.809,94 / €69.764,62) ;
 - le montant revenant à diverses communes en compensation de frais éclairage public (€83.319,24 / €83.319,24) ;
 - la valeur d'un mois de redevances GRD sur la clientèle captive (€- / €-1.359.544,49) ;
 - le montant de recettes pour frais de fermetures de compteurs (€1.282.616,72 / €1.282.616,72) ;
 - divers montants restant à régulariser (€364.965,56 / €297.415,37).

COMPTE DE RESULTATS

	2004	2003
	EUR	EUR
I. Ventes et prestations	864 960 827,06	885 782 471,08
A. Chiffre d'affaires (*)	825 586 794,96	851 414 711,03
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-344 147,77	692 316,04
D. Autres produits d'exploitation	39 718 179,87	33 675 444,01
II. Coût des ventes et des prestations	-724 624 774,90	-731 339 980,47
A. Approvisionnements et marchandises	317 579 831,50	403 375 333,78
1. Achats	316 668 657,22	411 553 347,18
2. Variation des stocks (augmentation +, réduction -)	911 174,28	-8 178 013,40
B. Services et biens divers (*)	356 017 627,83	268 949 034,42
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	2 812 122,58	716 335,25
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	31 873 051,16	35 862 813,46
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-814 437,65	1 351 481,71
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	2 027 027,21	5 737 387,19
G. Autres charges d'exploitation	15 129 552,27	15 347 594,66
III. Bénéfice d'exploitation	140 336 052,16	154 442 490,61
IV. Produits financiers	1 591 048,95	796 131,33
A. Produits des immobilisations financières	2 998,83	3 541,97
B. Produits des actifs circulants	1 031 875,33	96 219,67
C. Autres produits financiers	556 174,79	696 369,69
V. Charges financières	-8 770 301,53	-6 301 972,83
A. Charges des dettes	8 755 113,11	6 154 831,10
C. Autres charges financières	15 188,42	147 141,73
VI. Bénéfice courant avant impôts	133 156 799,58	148 936 649,11
VIII. Charges exceptionnelles	-159 629,08	-5 847,12
E. Autres charges exceptionnelles	159 629,08	5 847,12
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	132 997 170,50	148 930 801,99
X. Impôts sur le résultat	-2 760 148,53	-3 022 020,40
A. Impôts	2 765 320,94	3 028 104,48
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	-5 172,41	-6 084,08
XI. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	130 237 021,97	145 908 781,59
XIII. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER	130 237 021,97	145 908 781,59

(*) reprenant la redevance fictive d'utilisation des réseaux pour les clients captifs, constituant une charge pour les secteurs "supply" et un produit pour les secteurs "net", donc sans impact sur le résultat global.



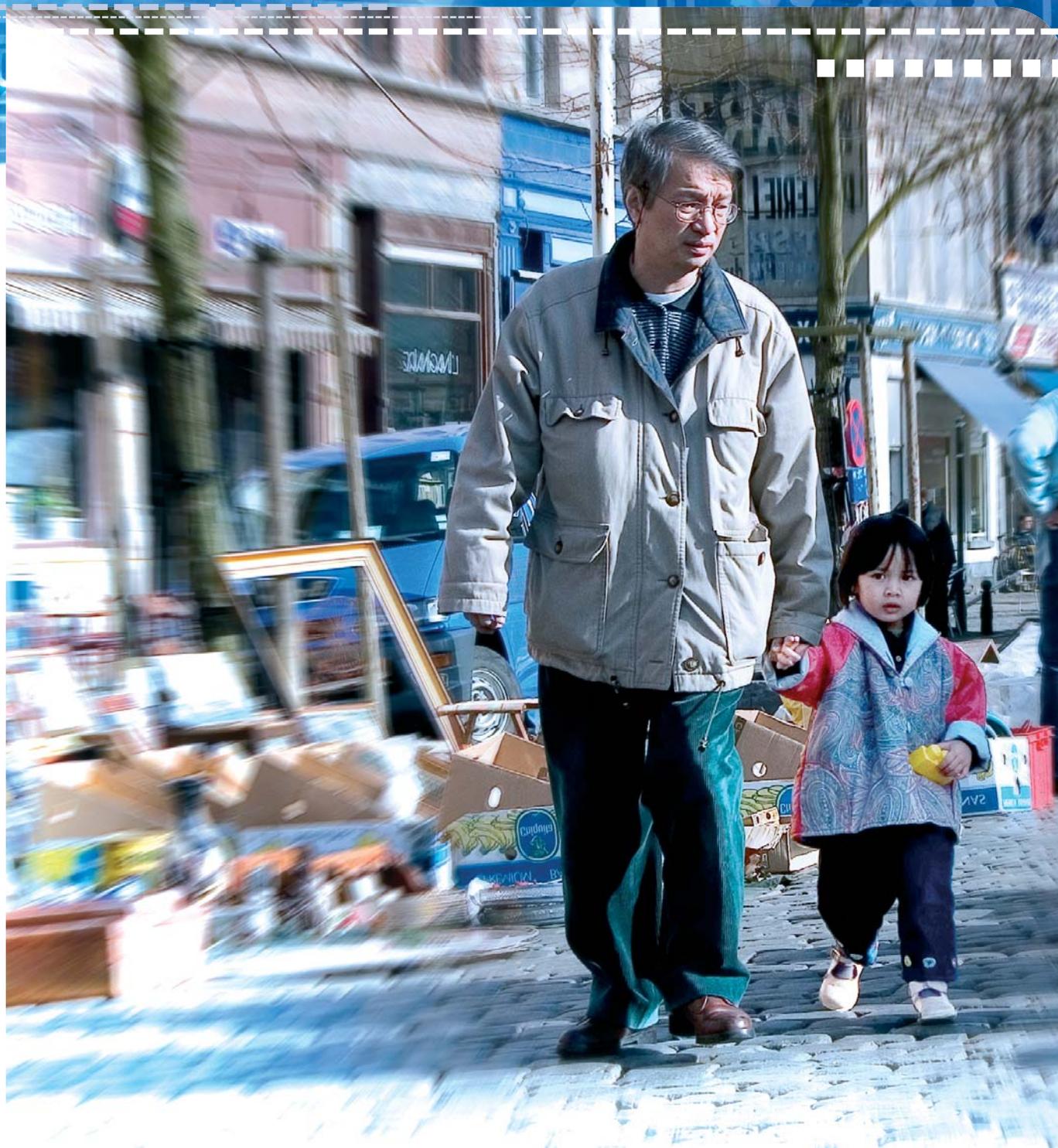
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	2004	2003
	EUR	EUR
A. Bénéfice à affecter	130 237 021,97	145 908 781,59
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	130 237 021,97	145 908 781,59
B. Prélèvements sur les capitaux propres	3 800 000,00	0,00
2. sur les réserves	3 800 000,00	0,00
C. Affectations aux capitaux propres	-10 600 000,00	-11 250 000,00
3. aux autres réserves	-10 600 000,00	-11 250 000,00
F. Bénéfice à distribuer	-123 437 021,97	-134 658 781,59
1. Rémunération du capital	-123 437 021,97	-134 658 781,59

ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE	2004	2003
	EUR	EUR
DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE		
Ventes d'électricité en kWh	2 973 902 694	4 242 593 039
Ventes de gaz en kWh	9 440 217 508	10 837 846 234
RESULTATS D'EXPLOITATION	140 336 052,16	154 442 490,61
ECART VENTES-ACHATS	257 462 934,76	315 919 314,36
Ventes d'énergie	578 117 554,68	721 326 867,00
Achats d'énergie	-320 654 619,92	-405 407 552,64
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	248 607 217,24	137 696 568,90
Redevances et locations (*)	238 712 604,13	119 853 271,51
Autres produits	9 894 613,11	17 843 297,39
FRAIS D'EXPLOITATION (A) + (B)	-327 411 081,65	-244 341 675,53
Frais de surveillance et de contrôle des installations	1 112 647,87	1 358 598,23
Frais d'entretien des installations	20 064 392,59	15 400 841,28
Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	1 046 449,59	1 307 539,25
Travaux aux installations sans modification de valeur	33 715,52	1 183 964,86
(A)	-22 257 205,57	-19 250 943,62
Frais des services techniques	34 944 235,22	29 221 555,52
Frais des services commerciaux	32 870 449,23	35 303 686,40
Frais des services généraux	61 371 970,02	66 825 238,85
Frais des services de la clientèle	12 856 669,45	8 935 165,06
Sous-total	-142 043 323,92	-140 285 645,83
Redevances (*)	189 667 113,78	114 184 014,71
Frais des conseils et d'information aux actionnaires	597 252,78	593 319,43
Précomptes immobiliers, taxes et assurances	800 706,29	656 905,60
Frais récupérés	-19 396 302,15	-19 732 953,94
Frais transférés	-8 558 218,54	-10 896 199,72
(B)	-305 153 876,08	-225 090 731,91
AMORTISSEMENTS	-30 548 220,85	-34 600 465,14
Sur immobilisations corporelles	30 548 220,85	34 600 465,14
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	814 437,65	-1 351 481,71
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-2 713 706,97	-8 180 021,24

(*) reprenant la redevance fictive d'utilisation des réseaux pour les clients captifs, constituant une charge pour les secteurs "supply" et un produit pour les secteurs "net", donc sans impact sur le résultat global.

RESULTATS DES TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	-1 798 084,26	-2 449 894,58
Facturations	3 760 515,02	4 491 437,50
Prix de revient	-5 558 599,28	-6 941 332,08
RESULTATS DES ACTIVITES ANNEXES	3 022 460,96	-98 091,47
Facturations	16 259 539,53	10 087 199,46
Prix de revient	-13 237 078,57	-10 185 290,93
RESULTATS SUR CREANCES	-7 099 904,72	-8 151 762,98
Créances récupérées	5 452 045,70	4 560 714,96
Créances amorties	-12 551 950,42	-12 712 477,94
RESULTATS FINANCIERS	-7 179 252,58	-5 505 841,50
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-1 428 113,37	-1 721 538,13
Intérêts sur ancrage	-700 808,18	-596 331,37
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	895 199,22	1 949 224,08
Intérêts sur capitaux-pensions	-4 854 919,86	-3 771 039,27
Intérêts sur Transform 2003	-26 422,49	-62 043,40
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	-536 801,46	-664 906,05
Rachat des intérêts SWAP	536 801,47	664 906,00
Intérêts sur SWAP (taux garantis)	-1 213 444,44	-1 276 999,95
Produits et charges divers	149 256,53	-27 113,41
RESULTATS EXCEPTIONNELS	-159 629,08	-5 847,12
Produits et charges divers	-159 629,08	-5 847,12
IMPOTS	-2 760 148,53	-3 022 020,40
BENEFICE DE L'EXERCICE	130 237 021,97	145 908 781,59
PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	3 800 000,00	0,00
DOTATIONS AUX RESERVES	-10 600 000,00	-11 250 000,00
BENEFICE A DISTRIBUER	123 437 021,97	134 658 781,59
DIVIDENDES A INTERFIN	-10 674 320,47	-10 963 811,71
DIVIDENDES A I.B.E.	-5 449 699,12	-5 360 845,33
DIVIDENDES A I.B.G.	-5 449 699,12	-5 360 845,33
DIVIDENDES A R.D.E.	-7 058 062,10	-7 820 635,97
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-52 949 727,79	-59 003 840,29
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE	-41 841 664,77	-46 129 297,94
DIVIDENDES A LA SOCIETE PRIVEE (Parts P)	-13 848,60	-19 505,02



II. ANNEXES

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION					
Au terme de l'exercice précédent	801		171 571 312,18		
Mutations de l'exercice :					
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	802				
- Cessions et désaffectations (-)	803				
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804				
Au terme de l'exercice	805		171 571 312,18		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR					
Au terme de l'exercice précédent	806				
Mutations de l'exercice					
- Actés	807				
- Repris car excédentaires (-)	808				
- Acquis de tiers	809				
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810				
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811				
Au terme de l'exercice	812				
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		171 571 312,18		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions <i>(rubrique 22)</i>	2. Installations, machines et outillage <i>(rubrique 23)</i>	3. Mobilier et matériel roulant <i>(rubrique 24)</i>	4. Location financement et droits similaires <i>(rubrique 25)</i>	5. Autres immobilisations corporelles <i>(rubrique 26)</i>	6. Immobilisations en cours et acomptes <i>(rubrique 27)</i>
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	815	26 700 871,61	1 025 557 332,52	24 552 208,61		4 081 988,24	
Mutations de l'exercice :							
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	3 449 591,81	41 724 813,32	2 151 017,58		329 607,54	
- Cessions et désaffectations (-)	817	-108 480,16	-4 476 910,20	-3 842 877,86		-1 239 147,46	
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818						
Au terme de l'exercice	819	30 041 983,26	1 062 805 235,64	22 860 348,33		3 172 448,32	
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	820	157 387,40	93 256 061,66				
Mutations de l'exercice :							
- Actées	821	54102,14	2 675 462,36				
- Acquises de tiers	822						
- Annulées (-)	823	51 301,02	-3 725 807,69				
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824						
Au terme de l'exercice	825	160 188,52	92 205 716,33				
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR							
Au terme de l'exercice précédent	826	14 640 766,95	442 808 868,69	15 706 781,16		2 647 774,48	
Mutations de l'exercice :							
- Actés	827	557 550,68	28 645 592,75	2 074 158,61		595 749,12	
- Repris car excédentaires (-)	828						
- Acquis de tiers	829		1 800 219,54				
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830		-3 226 847,18	-3 505 948,08		-1 237 161,67	
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831						
Au terme de l'exercice	832	15 198 317,63	470 027 833,80	14 274 991,69		2 006 361,93	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)+(c)							
	833	15 003 854,15	684 983 118,17	8 585 356,64		1 166 086,39	
Dont :							
Terrains et constructions	250						
Installations, machines et outillages	251						
Mobilier et matériel roulant	252						

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	1. Codes	2. Entreprises liées (rubrique 280)	3. Entreprises avec un lien de participation (rubrique 282)	Autres entreprises (rubrique 284)
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835		550 341,00	247,89
Mutations de l'exercice :		137 200,00		
- Acquisitions	836			
- Cessions et retraits (-)	837			
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839	137 200,00	550 341,00	247,89
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
- Actées	841			
- Acquises de tiers	842			
- Annulées (-)	843			
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
- Actées	847			
- Reprises car excédentaires (-)	848			
- Acquises de tiers	849			
- Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854	2 968,42		
Au terme de l'exercice	855	2 968,42		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856	134 231,58	550 341,00	247,89
2. CRÉANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			6 928,61
Mutations de l'exercice :				205,82
- Additions	858			
- Remboursements (-)	859			
- Réductions de valeur actées (-)	860			
- Réductions de valeur reprises	861			
- Différences de change (+)(-)	862			
- Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			7 134,43
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%				
SCRL INDEXIS Galerie Ravenstein 4 boîte 2 - B.1000 Bruxelles BE 477.884.257 <i>Variable</i>	550 341	14,68		31/12/2004	EUR		
SCRL METRIX Quai des Usines 16 - B.1000 Bruxelles 1 BE 870.565.793 <i>Variable</i>	4 736,00	74,00		31/12/2004	EUR		
SCRL SIBELGA OPERATIONS Quai des Usines 16 - B.1000 Bruxelles 1 BE 870.681.304 <i>Variable</i>	752	99,00		31/12/2004	EUR		

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
Titres à revenu fixe	52	39 105 473,41	
dont émis par des établissements de crédit	8684	39 105 473,41	
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
- d'un mois au plus	8686		
- de plus d'un mois à un an au plus	8687		
- de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
<i>Consommations d'énergie livrée mais non relevée</i>	153 521 538,11
<i>Frais de gestion facturés par Electrabel pour capitaux pensions liquidés</i>	146 643 466,36

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
Au terme de l'exercice précédent	8700	599 809 138,50	
Modifications au cours de l'exercice			
Au terme de l'exercice	8701	599 809 138,50	
2. Représentation du capital			
2.1 Catégories d'actions :			
- A		428 237 826,32	16 425 734
- B		38 644 259,82	1 373 556
- C		132 927 052,36	5 362 264
2.2 Actions nominatives ou au porteur :			
- Nominatives	8702	xxx	23 161 554
- Au porteur	8703	xxx	
		Montant non appelé (rubrique 101)	Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
- Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
- Montant du capital à souscrire	8741		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
- Nombre de droit de souscription en circulation	8745		
- Montant du capital à souscrire	8746		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT			
	8751	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL			
	876	21 891 138	21 891 138
dont :			
- détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		
G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise			

IX PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Prov. selon recommandation C.C. (gaz) 2003/13	4 608 624,58
Prov. remplacement compteurs Bihoraires (BT)	2 132 922,37
Prov. projets libéralisation marchés énergie	3 365 250,00
Prov. Projets cogénération	2 270 000,00

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	4 306 078,55	13 365 654,32	7 825 298,44
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	4 306 078,55	13 365 654,32	7 825 298,44
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890	10 236 953,91	60 515 886,55	96 096 531,96
TOTAL	891	14 543 032,46	73 881 540,87	103 921 830,40

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

		DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIE PAR	
		1. les pouvoirs publics belges ou irrévocablement	2. des sûretés réelles constituées promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

		Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	3 557 240,85
c) Dettes fiscales estimées	450	727 490,62
2. Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	517 562,51

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Exercice

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Charges financières et cotisations Fonds d'Entraide	1 146 682,62
Recettes frais fermetures comptes	1 282 616,72

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRE NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	33	15
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	30,0	5,4
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	48 499	9 618
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1 966 471,89	531 165,85
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	543 286,90	142 710,28
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	229 413,38	27 267,80
d) Autres frais de personnel	623	72 950,41	15 191,32
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+) ; utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours : - actées	9110		246 392,53
- reprises (-)	9111	-246 392,53	
2. Sur créances commerciales : - actées	9112	3 075 317,02	2 641 186,26
- reprises (-)	9113	-3 643 362,14	-1 536 097,08
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	5 461 806,29	10 627 521,58
Utilisations et reprises (-)	9116	-3 434 779,08	-4 890 134,39
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	25 866,00	49 376,50
Autres	641/8	15 103 666,27	15 346 714,09
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	2	
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1,5	
Nombre effectif d'heures prestées	9098	3 069,00	
Frais pour l'entreprise	617	134 113,28	

XIII. RESULTATS FINANCIERS

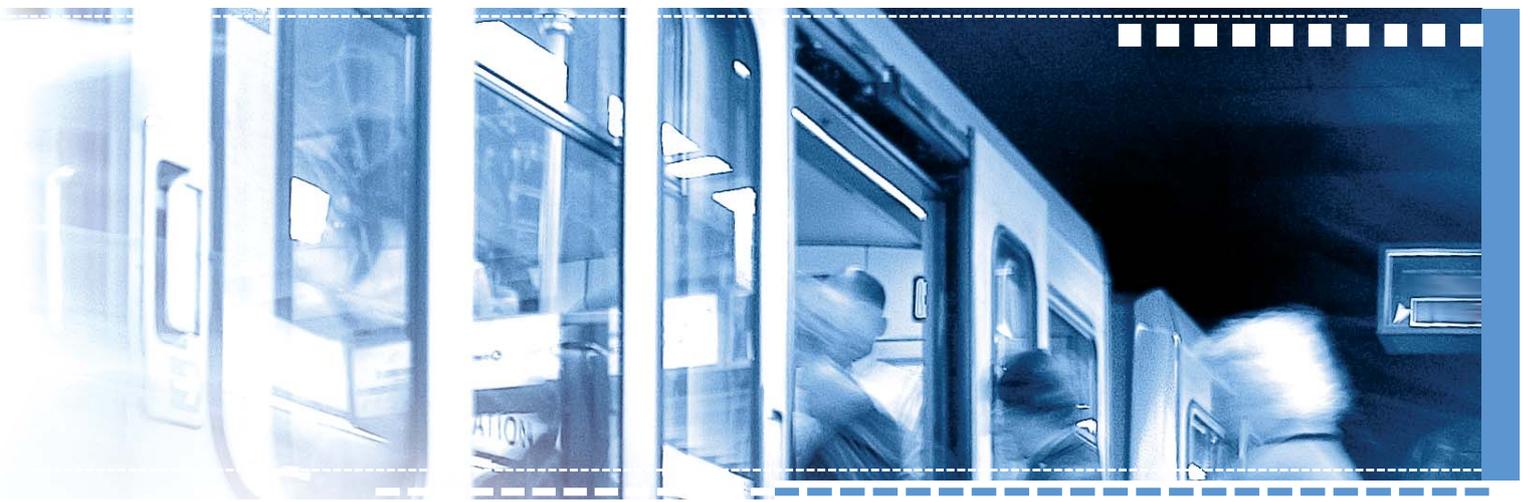
	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		9 534,98
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
<i>Intérêts sur rachat SWAP</i>		536 801,47	664 906,00
<i>Revenus des placements</i>		967 723,51	
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
- Actées	6510		
- Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubriques 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2 765 320,94
a) Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2 715 004,15
b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	50 316,79
2. Impôts sur le résultat d'exercice antérieurs	9138	
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	



XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

	Codes	Exercice	
B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)			
C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE			
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)			
1. Latences actives	9141		
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
2. Latences passives	9144		

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGES DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutées, portées en comptes: 1. à l'entreprise (déductibles)	9145	169 243 235,49	160 544 092,38
2. par l'entreprise	9146	209 830 803,08	188 470 958,73
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de: 1. précompte professionnel	9147	724 057,74	337 988,47
2. précompte mobilier	9148	11 021 975,96	10 279 592,64

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	1 474 936,00	
dont : - Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150		
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151		
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	1 474 936,00	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

	Codes	Exercice	
		Pour sûreté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur les actifs propres			
Hypothèques: Valeur comptable des immeubles grevés	916		
Montant de l'inscription	917		
Gage sur fonds de commerce : Montant de l'inscription	918		
Gages sur d'autres actifs : Valeur comptable des actifs gagés	919		
Sûretés constituées sur actifs futurs : Montant des actifs en cause	920		
	Codes	Exercice	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan			
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations			
Engagements importants de cession d'immobilisations			
Marché à terme : - Marchandises achetées (à recevoir)	9213		
- Marchandises vendues (à livrer)	9214		
- Devises achetées (à recevoir)	9215		
- Devises vendues (à livrer)	9216		
Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées			
Garantie de consommations			
Garantie pluriannuelles données à diverses communes			
Provisions versées aux avocats sous réserve de régularisation ultérieure			
Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale.			
Engagements de la clientèle pour les appareils en location			
Litiges importants et autres engagements importants			
Garanties locatives			
Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit			
Engagement de SWAP d'intérêts			
Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge			
Engagements des pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales			
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :	Codes	Exercice	
Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220		
Bases et méthodes de cette estimation			

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISE LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	134 231,58		550 341,00	550 341,00
Participations	926	134 231,58		550 341,00	550 341,00
Créances : - subordonnées	927				
- autres	928				
2. CREANCES	929	5 833,50		9 584 907,45	14 066 932,12
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	5 833,50		9 584 907,45	14 066 932,12
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935			223 096 272,98	187 791 496,74
A plus d'un an	936			156 612 418,51	
A un an au plus	937			66 483 854,47	187 791 496,74

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
- Produits des immobilisations financières	9421		
- Produits des actifs circulants	9431		
- Autres produits financiers	9441		
- Charges des dettes	9461		
- Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
- Plus values réalisées	9481		
- Moins-values réalisées	9491		

XIX. RELATIONS FINANCIERE AVEC

	Codes	Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS		
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI		
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B		
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable: - aux administrateurs et gérants	9503	437 856,11
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	43 828,24



DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés (pas d'application).

L'entreprise

- établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : OUI / NON¹
- n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):

- a) L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés : OUI / NON¹
- b) L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes

consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI / NON¹

Si oui : Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des

comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation² :

ELECTRABEL

Bd du Régent 8 - 1000 Bruxelles - Belgique
BE 403.170.701

Etablit des comptes consolidés

Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus² :

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et, d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 326.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	Codes	1.	2.	3.	4.
		Temps plein (exercice)	Temps partiel en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	28,8	1,5	30 (ETP)	5,4 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	46 579	1 920	48 499 (T)	9 618 (T)
Frais de personnel	102	2 723 594,08	88 528,50	2 812 122,58 (T)	716 335,25 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxx	xxx	(T)	(T)
2. A la date de clôture de l'exercice					
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	31	2	3. Total en équivalents temps plein	
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	28	2	32,6	
Contrat à durée déterminée	111	3		3	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
c. Par sexe : - Hommes					
	120	17		17	
- Femmes	121	14	2	15,6	
d. Par catégorie professionnelle : - Personnel de direction					
	130	8		8	
- Employés	134	23	2	24,6	
- Ouvriers	132				
- Autres	133				
B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE					
Au cours de l'exercice	Codes		1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition	
Nombre moyen de personnes occupées	150		1,20	0,30	
Nombre effectif d'heures prestées	151		2 406,00	663,00	
Frais pour l'entreprise	152		39 248,28	94 865,00	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	21	2	22,6
b. Par type de contrat de travail: Contrat à durée indéterminée	210	18	2	19,6
Contrat à durée déterminée	211	3		3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'étude` - Hommes : primaire	220			
secondaire	221	5		5
supérieur non universitaire	222	2		2
universitaire	223	5		5
- Femmes : primaire	230			
secondaire	231	2		2
supérieur non universitaire	232	7	2	8,6
universitaire	233			
B. SORTIES				
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	5		5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2		2
Contrat à durée déterminée	311	3		3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'étude - Hommes : primaire	320			
secondaire	321	2		2
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323	1		1
- Femmes : primaire	330			
secondaire	331	1		1
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333	1		1
d. Par motif de fin de contrat : Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	1		1
Autre motif	343	4		4
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

XX. Règles d'évaluation

1. Immobilisation incorporelles

a. Secteurs Quai

La valeur des immobilisations incorporelles a été enregistrée "pour mémoire" conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts.

b. Secteurs Chaussée

La contrepartie de la valeur des immobilisations incorporelles est reprise au passif à la rubrique I et est représentée par des parts ne donnant droit à aucun remboursement.

2. Immobilisations corporelles

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- > du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- > de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- > des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installation techniques : terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts. Les taux d'amortissement linéaires sont de :

- > 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- > 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- > 2% sur les câbles basse et moyenne tension repris sous la rubrique III B
- > 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions ainsi que sur les branchements basse et moyenne pressions repris sous la rubrique III B
- > 10% sur les compteurs "Automatic Meter Reading" repris sous la rubrique III B
- > 4% sur les installations d'éclairage public et de signalisation reprises sous la rubrique III B
- > 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- > 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- > 20% sur le matériel roulant et l'informatique repris sous la rubrique III C
- > 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- > 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par :

a) La valeur d'acquisition diminuée :

- > des interventions de la clientèle;
- > des installations totalement amorties.

b) la réévaluation des installations techniques, par application des articles 11 et 60 des statuts, aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées d'un coefficient "k-1" où k est à :

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz":

Pour les apports à la constitution :
0,5 + 0,5 (la / lr)

Pour les installations nouvelles :
0,5 + 0,5 (la / lr)
0,5 + 0,5 (li / lr)

Secteur "Chaussée électricité"

Pour les apports à la constitution :
0,2 + 0,8 (la / lr)

Pour les installations nouvelles :
0,2 + 0,8 (la / lr)
0,2 + 0,8 (li / lr)

Où :

> la est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement ;

> li est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement ;

> lr est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée : 1981 ; secteurs Quai : 1986)

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel index global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à :

$$8,18 = G \text{ décembre } 1988 / \text{IPPI décembre } 1988$$

A dater du 1^{er} janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix à la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506.

Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la différence entre cette même valeur d'apport ou d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation ; elle a comme contrepartie :

- > les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a) ;
- > les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

Pour la publication des comptes, un montant de 48.495,95 EUR a été transféré de la rubrique 630 vers 640/8. Ce montant est relatif à l'amortissement d'immobilisations acquises mais non encore activées à la clôture comptable.

Démolitions

Installations techniques :

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles.

Autres immobilisations :

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

Stocks

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré. Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- > s'ils sont non-utilisables, il seront rébutés à 100% ;
- > s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

4. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrévocables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultat (Autres charges d'exploitation II/G) ; lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

6. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

XXI. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent entre autres des frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

XXII. INFORMATION GENERALE

L'Assemblée Générale du 16/12/2002 a approuvé la fusion par absorption avec l'intercommunale Interga, à la date du 01/01/2003.

Cette même Assemblée Générale s'est déclarée d'accord avec l'apport des branches d'activités de distribution d'électricité et de distribution de gaz sur le territoire des communes bruxelloises de l'intercommunale Sibelgaz, également à partir du 01/01/2003.

Suite à ces opérations de regroupement, la dénomination de l'intercommunale a été changée en Sibelga à partir de 01/01/2003.



RAPPORTS

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 20 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2004.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier ; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 12 mai 2005

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

ALAIN SERCKX

Réviser d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.S.C.B.: 5.446

Courier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraet, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraet, 91,

TEL. : 02 478.76.13
02 478.68.92
FAX : 02 478.68.92

KB n° 434-3205271-07
T.V.A. n° BE 477.266.031

S.C.R.L. SIBELGA,
Quai des Usines, 16,
1000 Bruxelles.

REF. : Sibelga rapport 2004
V/REF :

Bruxelles, le 12 mai 2005
Brussel,

Rapport du commissaire-réviser sur les comptes annuels au 31 décembre 2004 de la S.C.R.L. SIBELGA à l'assemblée générale du 20 juin 2005.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à 1.386.955.174,83 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 130.237.021,97 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitude significative compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que des dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestation et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 12 mai 2005.



Alain SERCKX
Commissaire-réviser

STATISTIQUES





1. ELECTRICITÉ

POINTS DE FOURNITURE			
	2004	2003	Evolution
Nombre de points de fourniture			
Haute tension	5 523	5 441	1,5%
Basse tension	635 149	628 669	1,0%
TOTAL	640 672	634 110	1,0%
1. Nombre de points de fourniture actifs			
Haute tension	5 520	5 440	1,5%
Basse tension	561 953	556 555	1,0%
TOTAL	567 473	561 995	1,0%
2. Nombre de points de fourniture actifs éligibles			
Haute tension	5 076	71	7 049,3%
Basse tension	46 195	-	-
TOTAL	51 271	71	72 112,7%
3. Nombre de points de fourniture actifs "non éligibles"			
Haute tension	444	5 369	-91,73%
Basse tension	515 758	556 555	-7,33%
TOTAL	516 202	561 924	-8,14%

	2004	2003	Evolution
Electricité distribuée par notre réseau (kWh)			
-pour le compte des fournisseurs	2 208 847 999	805 705 413	174,15%
-pour vente à la clientèle "non éligible"	3 136 123 369	4 394 599 731	-28,64%
TOTAL	5 344 971 368	5 200 305 144	2,78%
Prix moyens (électricité achetée) en Eur/kWh	0,0544	0,0520	4,62%
Valorisation (EUR)	170 661 098	228 344 953	-25,26%

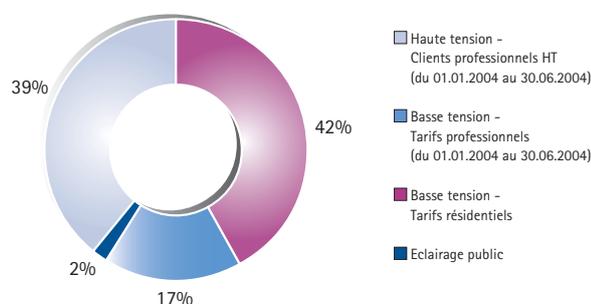
VENTES D'ÉLECTRICITÉ

	2004	2003	Evolution
CONSOMMATIONS (kWh)	2 973 902 694	4 242 593 039	-29,90%
Haute tension	1 160 801 646	2 061 440 363	-43,69%
Clients professionnels HT (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	1 160 801 646	2 061 440 363	-43,69%
Basse tension	1 813 101 048	2 181 152 676	-16,87%
Tarifs résidentiels	1 250 149 130	1 324 903 377	-5,64%
Tarifs professionnels (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	493 364 081	785 015 699	-37,15%
Eclairage public	69 587 837	71 233 600	-2,31%

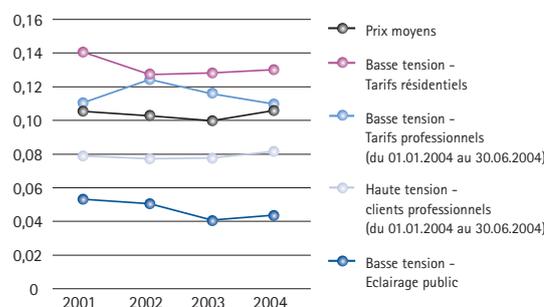
PRIX MOYENS (EUR/KWH)

	2004	2003	Evolution
PRIX MOYENS	0,1053	0,0994	5,94%
Haute tension	0,0812	0,0773	5,05%
Clients professionnels HT (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	0,0812	0,0773	5,05%
Basse tension	0,1207	0,1202	0,42%
Tarifs résidentiels	0,1297	0,1277	1,57%
Tarifs professionnels (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	0,1093	0,1153	-5,20%
Eclairage public	0,0433	0,0404	7,18%

CONSOMMATIONS (kWh)



PRIX MOYENS (EUR/kWh)



VENTES D'ÉNERGIE HAUTE TENSION (MWh)

VENTES D'ÉNERGIE BASSE TENSION (MWh)

VENTES TOTALES D'ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ (MWh)

	VENTES D'ÉNERGIE HAUTE TENSION (MWh)			VENTES D'ÉNERGIE BASSE TENSION (MWh)			VENTES TOTALES D'ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ (MWh)		
	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution
Anderlecht	92 774	169 346	-45,22%	123 858	162 228	-23,65%	216 632	331 574	-34,67%
Auderghem	32 994	61 418	-46,28%	54 611	65 301	-16,37%	87 605	126 719	-30,87%
Berchem-Sainte-Agathe	13 606	24 880	-45,31%	33 806	38 604	-12,43%	47 412	63 484	-25,32%
Bruxelles	524 849	919 237	-42,90%	339 783	431 607	-21,27%	864 632	1 350 844	-35,99%
Etterbeek	31 076	54 396	-42,87%	72 142	88 739	-18,70%	103 218	143 135	-27,89%
Evere	46 258	91 674	-49,54%	58 965	64 983	-9,26%	105 223	156 657	-32,83%
Forest	31 045	56 569	-45,12%	66 076	77 982	-15,27%	97 121	134 551	-27,82%
Ganshoren	6 811	12 512	-45,56%	36 243	40 153	-9,74%	43 054	52 665	-18,25%
Ixelles	57 204	116 143	-50,75%	162 520	202 667	-19,81%	219 724	318 810	-31,08%
Jette	14 656	24 905	-41,15%	75 023	81 118	-7,51%	89 679	106 023	-15,42%
Koekelberg	5 374	9 984	-46,17%	25 057	30 043	-16,60%	30 431	40 027	-23,97%
Molenbeek-Saint-Jean	41 788	81 384	-48,65%	103 076	123 753	-16,71%	144 864	205 137	-29,38%
Saint-Gilles	37 874	56 663	-33,16%	83 219	94 510	-11,95%	121 093	151 173	-19,90%
Saint-Josse-ten-Noode	50 695	72 726	-30,29%	36 825	44 014	-16,33%	87 520	116 740	-25,03%
Schaerbeek	42 675	73 844	-42,21%	164 505	195 414	-15,82%	207 180	269 258	-23,06%
Uccle	50 734	88 543	-42,70%	163 660	192 707	-15,07%	214 394	281 250	-23,77%
Watermael-Boitsfort	16 275	29 913	-45,59%	44 799	50 921	-12,02%	61 074	80 834	-24,45%
Woluwe-Saint-Lambert	45 784	86 805	-47,26%	89 683	108 566	-17,39%	135 467	195 371	-30,66%
Woluwe-Saint-Pierre	18 330	30 498	-39,90%	79 250	87 843	-9,78%	97 580	118 341	-17,54%
Total	1 160 802	2 061 440	-43,69%	1 813 101	2 181 153	-16,87%	2 973 903	4 242 593	-29,90%

**INFRASTRUCTURE
DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ**

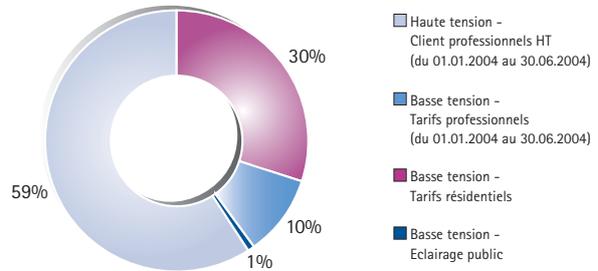
	2004	2003	Evolution
Nombre de compteurs	649 998	640 881	1,42%
Nombre de branchements	198 840	198 459	0,19%
Longueur des réseaux (en km)			
Moyenne tension (100% souterrain)	2 489	2 473	0,65%
Basse tension	3 880	3 850	0,78%
souterrain	3 845	3 815	0,79%
aérien	34	34	0,00%
TOTAL MT + BT	6 369	6 323	0,73%

RECETTES (EUR)

	2004	2003	Evolution
RECETTES TOTALES	313 004 036,66	421 636 742,68	-25,76%
Haute tension	94 229 530,50	159 417 805,55	-40,89%
Clients professionnels HT (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	94 229 530,50	159 417 805,55	-40,89%
Basse tension	218 774 506,16	262 218 937,13	-16,57%
Tarifs résidentiels	162 195 247,18	169 176 181,47	-4,13%
Tarifs professionnels (du 01.01.2004 au 30.06.2004)	53 939 274,51	90 477 543,40	-40,38%
Eclairage public	3 014 559,36	2 880 428,61	4,66%
Mesures tarifaires	-374 574,89	-315 216,35	18,83%



RECETTES (EUR)



**CLIENTS
ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)**

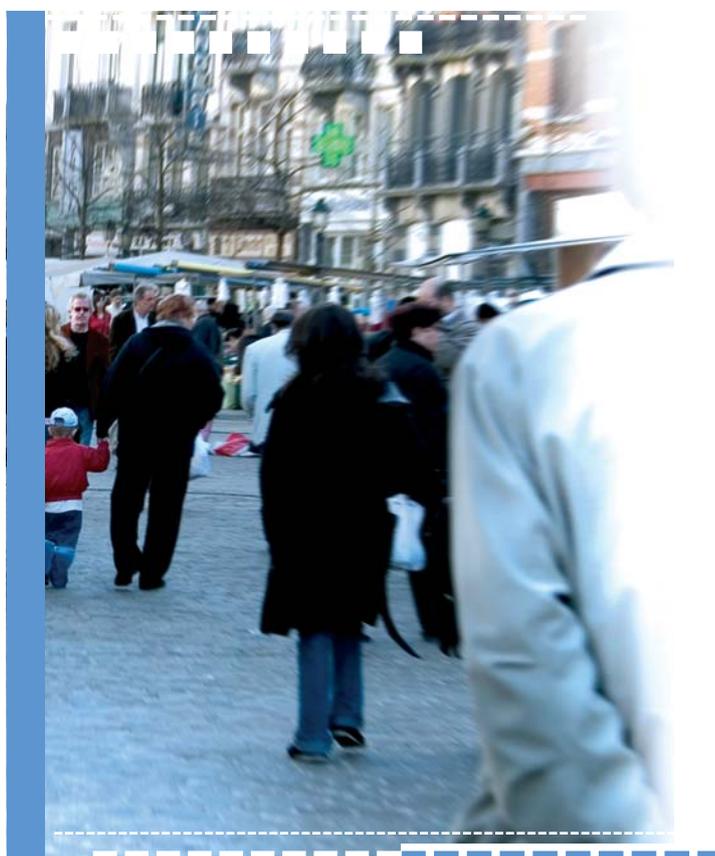
**COMPTEURS
ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)**

**BRANCHEMENTS
ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)**

	CLIENTS ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)			COMPTEURS ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)			BRANCHEMENTS ÉLECTRICITÉ (NOMBRE)		
	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution
Anderlecht	43 886	47 621	-7,84%	56 141	55 069	1,95%	18 262	18 224	0,21%
Auderghem	15 486	16 548	-6,42%	18 129	17 837	1,64%	7 902	7 892	0,13%
Berchem-Sainte-Agathe	9 420	10 185	-7,51%	11 415	11 257	1,40%	5 263	5 253	0,19%
Bruxelles	73 236	88 290	-17,05%	105 057	104 236	0,79%	28 822	28 712	0,38%
Etterbeek	24 383	26 422	-7,72%	30 337	29 517	2,78%	8 250	8 261	-0,13%
Evere	16 405	17 580	-6,68%	19 305	18 939	1,93%	5 538	5 522	0,29%
Forest	24 735	26 108	-5,26%	29 794	29 459	1,14%	8 613	8 613	0,00%
Ganshoren	11 313	11 943	-5,28%	12 818	12 760	0,45%	3 543	3 533	0,28%
Ixelles	44 605	50 227	-11,19%	58 288	56 795	2,63%	14 617	14 604	0,09%
Jette	21 913	23 189	-5,50%	25 739	25 449	1,14%	7 455	7 412	0,58%
Koekelberg	8 868	9 581	-7,44%	11 044	10 956	0,80%	2 671	2 662	0,34%
Molenbeek-Saint-Jean	33 316	35 937	-7,29%	43 399	42 618	1,83%	10 769	10 763	0,06%
Saint-Gilles	24 298	26 721	-9,07%	33 552	33 418	0,40%	7 830	7 847	-0,22%
Saint-Josse-ten-Noode	9 955	11 122	-10,49%	13 850	13 635	1,58%	3 731	3 725	0,16%
Schaerbeek	51 431	54 485	-5,61%	65 907	65 247	1,01%	19 783	19 753	0,15%
Uccle	38 880	42 731	-9,01%	47 031	46 595	0,94%	18 361	18 342	0,10%
Watermael-Boitsfort	11 648	12 466	-6,56%	13 647	13 452	1,45%	6 959	6 952	0,10%
Woluwe-Saint-Lambert	26 577	28 604	-7,09%	31 499	31 023	1,53%	9 902	9 862	0,41%
Woluwe-Saint-Pierre	19 608	21 177	-7,41%	23 046	22 619	1,89%	10 569	10 527	0,40%
Total	509 963	560 937	-9,09%	649 998	640 881	1,42%	198 840	198 459	0,19%

	RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN (en m)			RESEAU BASSE TENSION AERIEN (en m)			RESEAU BASSE TENSION TOTAL (en m)		
	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution
Anderlecht	325 386	320 187	1,62%	493	493	0,00%	325 879	320 680	1,62%
Auderghem	133 947	131 226	2,07%	0	0	0,00%	133 947	131 226	2,07%
Berchem-Sainte-Agathe	70 102	70 487	-0,55%	1 291	1 291	0,00%	71 393	71 778	-0,54%
Bruxelles	661 204	656 993	0,64%	5 741	5 741	0,00%	666 945	662 734	0,64%
Etterbeek	116 344	115 433	0,79%	0	0	0,00%	116 344	115 433	0,79%
Evere	107 671	105 215	2,33%	0	0	0,00%	107 671	105 215	2,33%
Forest	142 414	141 719	0,49%	320	320	0,00%	142 734	142 039	0,49%
Ganshoren	65 769	66 414	-0,97%	780	780	0,00%	66 549	67 194	-0,96%
Ixelles	441 540	440 523	0,23%	0	0	0,00%	441 540	440 523	0,23%
Jette	130 777	127 812	2,32%	71	71	0,00%	130 848	127 883	2,32%
Koekelberg	38 306	38 024	0,74%	0	0	0,00%	38 306	38 024	0,74%
Molenbeek-Saint-Jean	253 454	253 216	0,09%	490	490	0,00%	253 944	253 706	0,09%
Saint-Gilles	164 653	164 755	-0,06%	0	0	0,00%	164 653	164 755	-0,06%
Saint-Josse-ten-Noode	59 719	59 174	0,92%	0	0	0,00%	59 719	59 174	0,92%
Schaerbeek	311 609	310 841	0,25%	0	0	0,00%	311 609	310 841	0,25%
Uccle	366 658	360 813	1,62%	233	233	0,00%	366 891	361 046	1,62%
Watermael-Boitsfort	106 644	105 237	1,34%	24 889	24 889	0,00%	131 533	130 126	1,08%
Woluwe-Saint-Lambert	149 042	150 987	-1,29%	338	338	0,00%	149 380	151 325	-1,29%
Woluwe-Saint-Pierre	200 706	196 487	2,15%	0	0	0,00%	200 706	196 487	2,15%
Total	3 845 945	3 815 543	0,80%	34 646	34 646	0,00%	3 880 591	3 850 189	0,79%

	RESEAU MOYENNE TENSION SOUTERRAIN (en m)		
	2004	2003	Evolution
Anderlecht	291 149	288 213	1,02%
Auderghem	79 782	80 065	-0,35%
Berchem-Sainte-Agathe	51 681	51 229	0,88%
Bruxelles	665 398	658 993	0,97%
Etterbeek	71 518	71 950	-0,60%
Evere	84 099	83 386	0,85%
Forest	80 094	84 103	-4,77%
Ganshoren	30 731	31 492	-2,42%
Ixelles	205 035	205 781	-0,36%
Jette	56 773	52 102	8,96%
Koekelberg	18 111	17 829	1,58%
Molenbeek-Saint-Jean	136 942	138 662	-1,24%
Saint-Gilles	53 191	53 008	0,35%
Saint-Josse-ten-Noode	59 897	59 638	0,43%
Schaerbeek	150 642	152 635	-1,31%
Uccle	185 708	178 180	4,22%
Watermael-Boitsfort	63 493	60 653	4,68%
Woluwe-Saint-Lambert	112 571	114 393	-1,59%
Woluwe-Saint-Pierre	92 699	91 244	1,59%
Total	2 489 514	2 473 556	0,65%





2. GAZ

POINTS DE FOURNITURE			
	2004	2003	Evolution
Nombre de points de fourniture	461 742	460 680	0,2%
1. Nombre de points de fourniture actifs	384 204	384 092	0,03%
2. Nombre de points de fourniture actifs éligibles	24 453	-	-
3. Nombre de points de fourniture actifs "non éligibles"	359 751	384 092	-6,34%
Dont: Moyenne pression	1 951	4 818	-59,51%
Basse pression	357 800	379 274	-5,66%

	2004	2003	Evolution
Gaz distribué par notre réseau (kWh)			
-pour le compte des fournisseurs	1 639 491 164	-	-
-pour vente à la clientèle "non éligible"	7 800 726 379	10 837 846 169	-20,02%
TOTAL	9 440 217 543	10 837 846 169	-12,90%
Prix moyens (gaz acheté) en Eur/kWh	0,015889	0,016337	-2,74%
Valorisation	149 993 522,08	177 062 600,00	-15,29%

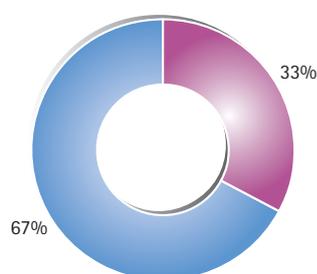


VENTES DE GAZ

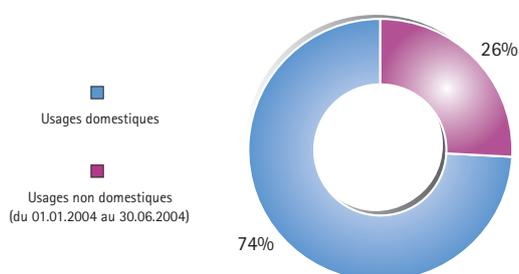
	2004	2003	Evolution
CONSOMMATIONS (kWh)	9 440 217 508	10 837 846 234	-12,90%
Usages domestiques	6 341 733 651	6 785 149 623	-6,54%
Usages non domestiques (du 01/01/2004 au 30/06/2004)	3 098 483 857	4 052 696 611	-23,55%

	2004	2003	Evolution
RECETTES (EUR)	265 113 518,02	299 690 124,32	-11,54%
Usages domestiques	197 434 620,97	209 234 961,20	-5,64%
Usages non domestiques (du 01/01/2004 au 30/06/2004)	67 678 897,05	90 455 163,12	-25,18%

CONSOMMATIONS (kWh)



RECETTES (EUR)



VENTES D'ENERGIE GAZ (kWh)

	2004	2003	Evolution
Anderlecht	862 507 397	969 716 311	-11,06%
Auderghem	275 931 644	320 105 342	-13,80%
Berchem-Sainte-Agathe	147 869 768	167 437 356	-11,69%
Bruxelles	1 896 012 337	2 374 357 780	-20,15%
Etterbeek	371 554 699	433 821 945	-14,35%
Evere	274 707 188	307 086 446	-10,54%
Forest	544 798 606	594 969 552	-8,43%
Ganshoren	165 938 255	177 682 476	-6,61%
Ixelles	750 134 913	851 181 663	-11,87%
Jette	369 961 038	392 928 680	-5,85%
Koekelberg	99 035 809	112 694 147	-12,12%
Molenbeek-Saint-Jean	445 658 155	530 376 832	-15,97%
Saint-Gilles	361 136 109	379 130 388	-4,75%
Saint-Josse-ten-Noode	213 546 314	232 437 987	-8,13%
Schaerbeek	775 489 951	887 404 012	-12,61%
Uccle	784 053 014	876 969 190	-10,60%
Watermael-Boitsfort	281 669 145	311 097 012	-9,46%
Woluwe-Saint-Lambert	471 756 373	552 248 430	-14,58%
Woluwe-Saint-Pierre	348 456 793	366 200 685	-4,85%
Total	9 440 217 508	10 837 846 234	-12,90%

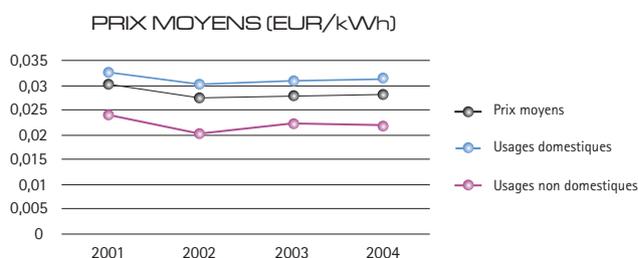


**INFRASTRUCTURE
DES RÉSEAUX GAZ**

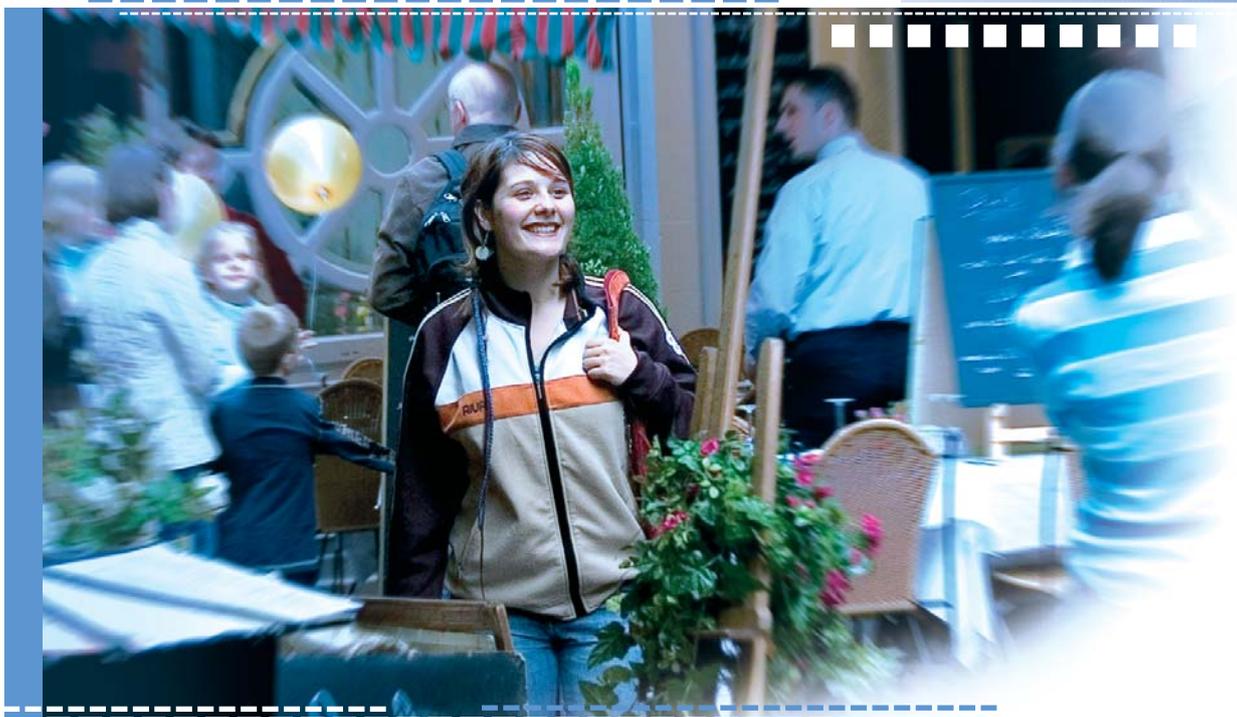
	2004	2003	Evolution
Nombre de compteurs	472 091	468 807	0,70%
Nombre de branchements	182 360	182 217	0,08%
Longueur des réseaux (en km)			
Canalisations moyenne pression	580	576	0,69%
Canalisation basse pression	2 211	2 193	0,82%
TOTAL basse et moyenne pression	2 791	2 769	0,79%

	CLIENTS GAZ (NOMBRE)			COMPTEURS GAZ (NOMBRE)			BRANCHEMENTS GAZ (NOMBRE)		
	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution
Anderlecht	30 466	34 372	-11,36%	45 428	12 812	254,57%	17 484	17 534	-0,29%
Auderghem	11 120	11 946	-6,91%	12 856	45 378	-71,67%	7 238	7 234	0,06%
Berchem-Sainte-Agathe	6 909	7 328	-5,72%	8 167	8 025	1,77%	4 475	4 464	0,25%
Bruxelles	49 158	53 764	-8,57%	72 491	72 430	0,08%	25 697	25 716	-0,07%
Etterbeek	17 546	18 868	-7,01%	21 229	21 013	1,03%	7 632	7 641	-0,12%
Evere	10 311	10 786	-4,40%	13 009	12 886	0,95%	5 182	5 173	0,17%
Forest	18 618	19 224	-3,15%	22 241	22 184	0,26%	8 018	8 030	-0,15%
Ganshoren	7 918	8 179	-3,19%	9 795	9 748	0,48%	3 368	3 354	0,42%
Ixelles	31 792	34 639	-8,22%	40 602	40 057	1,36%	13 670	13 648	0,16%
Jette	14 892	15 592	-4,49%	19 255	19 012	1,28%	7 039	7 001	0,54%
Koekelberg	6 350	6 509	-2,44%	7 713	7 696	0,22%	2 475	2 480	-0,20%
Molenbeek-Saint-Jean	24 695	25 475	-3,06%	31 070	30 835	0,76%	9 784	9 775	0,09%
Saint-Gilles	18 678	19 861	-5,96%	25 803	25 789	0,05%	7 476	7 496	-0,27%
Saint-Josse-ten-Noode	8 041	8 462	-4,98%	11 765	11 648	1,00%	3 501	3 498	0,09%
Schaerbeek	40 060	41 294	-2,99%	55 752	55 437	0,57%	19 136	19 121	0,08%
Uccle	26 275	27 935	-5,94%	31 558	31 403	0,49%	16 472	16 429	0,26%
Watermael-Boitsfort	8 096	8 823	-8,24%	9 378	8 785	6,75%	6 446	6 431	0,23%
Woluwe-Saint-Lambert	16 578	17 366	-4,54%	19 023	18 915	0,57%	8 642	8 609	0,38%
Woluwe-Saint-Pierre	12 886	13 669	-5,73%	14 956	14 754	1,37%	8 625	8 583	0,49%
Total	360 389	384 092	-6,17%	472 091	468 807	0,70%	182 360	182 217	0,08%

VENTES DE GAZ			
	2004	2003	Evolution
PRIX MOYENS	0,028083	0,027652	1,56%
Usages domestiques	0,031133	0,030837	0,96%
Usages non domestiques (du 01/01/2004 au 30/06/2004)	0,021843	0,022320	-2,14%



	CANALISATIONS MOYENNE PRESSION (en m)			CANALISATIONS BASSE PRESSION (en m)		
	2004	2003	Evolution	2004	2003	Evolution
Anderlecht	72 980	74 775	-2,40%	203 403	203 179	0,11%
Auderghem	18 522	18 903	-2,02%	89 611	89 085	0,59%
Berchem-Sainte-Agathe	10 967	10 968	-0,01%	48 724	48 839	-0,24%
Bruxelles	155 754	154 505	0,81%	354 360	352 973	0,39%
Etterbeek	15 259	15 254	0,03%	80 924	79 144	2,25%
Evere	20 694	20 719	-0,12%	67 971	67 692	0,41%
Forest	25 161	24 584	2,35%	91 432	89 430	2,24%
Ganshoren	10 129	10 045	0,84%	41 425	41 108	0,77%
Ixelles	27 081	26 646	1,63%	145 052	144 376	0,47%
Jette	16 182	16 182	0,00%	84 290	82 292	2,43%
Koekelberg	5 425	5 433	-0,15%	26 858	27 230	-1,37%
Molenbeek-Saint-Jean	29 377	29 380	-0,01%	117 075	117 312	-0,20%
Saint-Gilles	12 380	13 139	-5,78%	73 716	73 603	0,15%
Saint-Josse-ten-Noode	5 205	5 174	0,60%	34 323	34 785	-1,33%
Schaerbeek	28 195	27 878	1,14%	172 946	172 399	0,32%
Uccle	49 056	48 673	0,79%	243 967	242 748	0,50%
Watermael-Boitsfort	19 722	19 705	0,09%	82 127	76 733	7,03%
Woluwe-Saint-Lambert	34 859	34 572	0,83%	109 643	108 302	1,24%
Woluwe-Saint-Pierre	23 744	20 343	16,72%	143 809	142 245	1,10%
Total	580 692	576 878	0,66%	2 211 656	2 193 470	0,83%



3. FIABILITÉ DES RÉSEAUX

Electricité **2004**
 Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale 942 MW
le lundi 13 décembre à 12h00

Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité

1. Nombre de pannes

Pannes individuelles 8 222

Définition: panne ne concernant qu'un seul client

Pannes partielles de réseau 2 281

2003

2. Nombre d'incidents

Sibelga	288	252	
Belgique	3 495	3 495	

Définition européenne: Un incident est par définition toute coupure de plus de 3 min. qui affecte le réseau en tout ou partie

3. Durée moyenne de l'indisponibilité

Sibelga	25'01"	22'11"	
Belgique	36'16"	38'05"	

Définition: L'indisponibilité représente donc la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.

La fréquence de défauts par 100 km de câble 8,1 7

Gaz

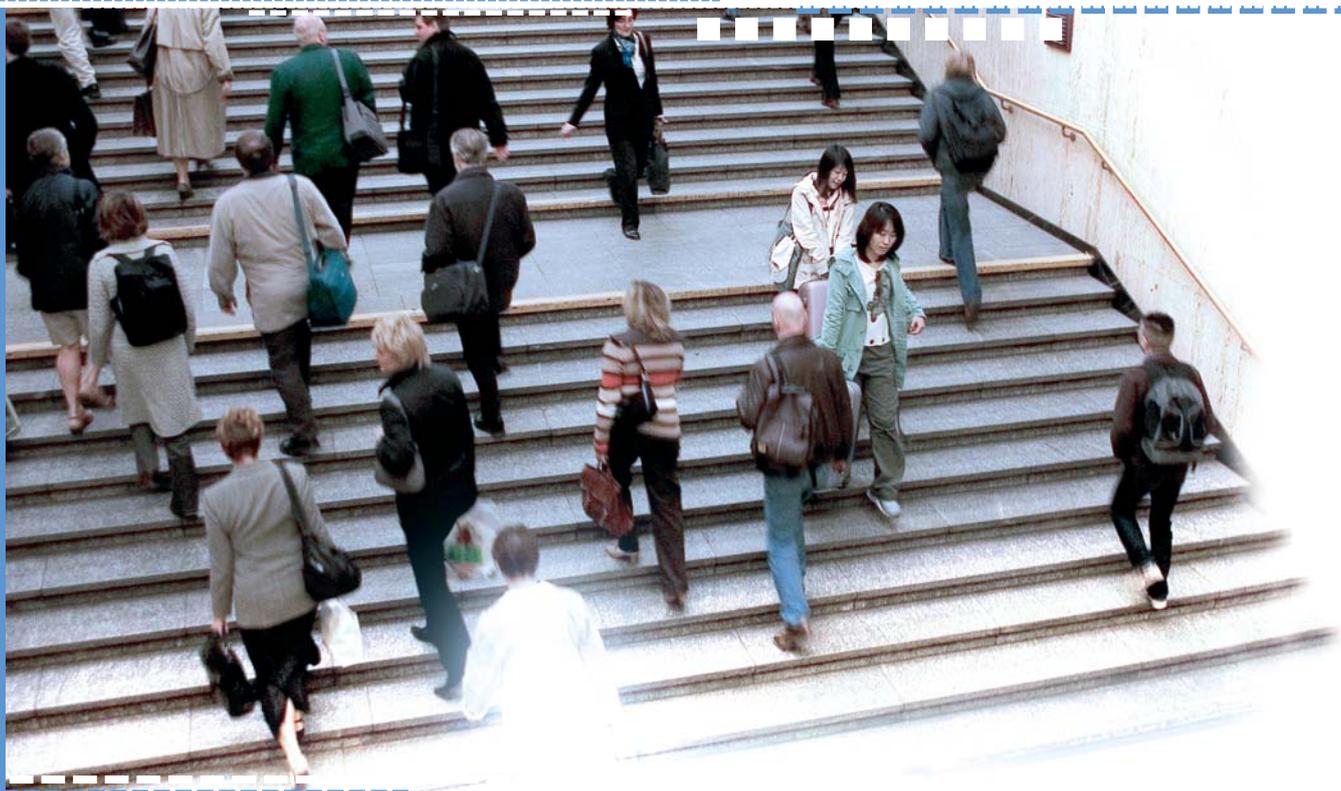
Nombre d'appels "odeur gaz" avec déplacement d'un agent : 4 149

4. ECLAIRAGE PUBLIC

2004

Nombre d'armatures en place	63 853
Nombre d'armatures installées	2 077
Nombre de dépannages	8 130
Nombre de lampes remplacées dans le cadre de la politique de remplacement systématique	18 895
Nombre de lampes remplacées suite dépannage	3 262
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1 550

	Nombre d'armatures en place	Nombre d'armatures installées	Nombre de dépannages	Nombre de lampes remplacées (politique de remplacement systématique)	Nombre de lampes remplacées suite dépannage
Anderlecht	4 913	207	964	1 237	433
Auderghem	1 929	104	248	399	117
Berchem-Sainte-Agathe	1 721	96	215	1 005	70
Bruxelles 1	8 768	398	955	3 153	126
Bruxelles 2	7 083	86	653	3 216	117
Etterbeek	1 756	37	285	112	139
Evere	3 143	64	292	194	170
Forest	1 728	42	145	661	42
Ganshoren	1 543	1	175	573	34
Jette	3 025	39	269	1 477	92
Koekelberg	529	68	36	415	12
Molenbeek-Saint-Jean	3 270	193	240	753	71
Saint-Gilles	2 842	119	351	786	126
Saint-Josse-ten-Noode	1 453	7	118	0	10
Schaerbeek	5 035	90	486	619	166
Uccle	5 255	312	1 067	1 117	621
Watermael-Boitsfort	2 391	47	433	1 368	238
Woluwé-Saint-Lambert	3 999	123	482	662	243
Woluwé-Saint-Pierre	3 470	44	716	1 148	435
TOTAL GÉNÉRAL	63 853	2 077	8 130	18 895	3 262



5. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

	Collecteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire	Appareils frigorifiques labellisés A+ et A++
Primes versées		
Total	37	1 803
		<i>Dont : - Primes A+ 1 729</i>
		<i>- Primes A++ 74</i>
Pour un montant total de	€ 23 215	€ 137 075
		<i>Dont : - Primes A+ € 129 675</i>
		<i>- Primes A++ € 7 400</i>
Montant total de toutes les primes octroyées	€ 160 290	

6. CLIENTÈLE

	Electricité	Gaz
Bénéficiaires du Tarif Social Spécifique (TSS) (nombre de ménages)	20 069	14 151
Nombre de limiteurs 6A placés (Ordonnance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale relative au droit de la fourniture minimale d'électricité du 11 juillet 1991 modifiée par les ordonnances des 8 septembre 1994 et 19 juillet 2001)	11 266	
Nombre de visites de nos 3 bureaux clientèle	115 265	
Nombre d'ouvertures/fermetures de compteurs:	152 170	
<i>Dont: service gratuit par formulaire</i>	81 817	
<i>service payant avec déplacement</i>	70 353	

Sibelga SCRL

Quai des Usines, 16
B.1000 Bruxelles

Téléphone : 02 549 41 56

Fax : 02 549 43 34

e-mail : info@sibelga.be

www.sibelga.be

